RAPPORT D'ATELIER

ATELIER RÉGIONAL D'ACT AFRICA SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, LE PLAIDOYER ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

Renforcer la résilience en matière de prévention et de réponse à la violence faite aux femmes grâce à des données probantes, au renforcement des coalitions, au leadership partagé et au plaidoyer



Collectif d'entraide des femmes (WACOL)
Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et centrale (WAWORC)

Women Aid Collective
Tamar SARC

West & Central Africa Women's Rights Coalition
(WAWORC)

13-15 mai 2026
Banjul, La Gambie

ATELIER RÉGIONAL D'ACT AFRICA SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, LE PLAIDOYER ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

Renforcer la résilience en matière de prévention et de réponse à la violence faite aux femmes grâce à des données probantes, au renforcement des coalitions, au leadership partagé et au plaidoyer

13-15 mai 2026

Banjul, La Gambie

RAPPORT D'ATELIER

Collectif d'entraide des femmes (WACOL)

Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et centrale (WAWORC)

Juin 2026

Avant-propos

C'est avec une grande conviction et un objectif précis que nous présentons ce rapport de l'atelier de Banjul, en Gambie, intitulé « Renforcer la résilience face à la violence faite aux femmes : ***prévention et réponse fondées sur des données probantes grâce au renforcement des coalitions, au leadership partagé et au plaidoyer*** ». Cet atelier a réuni divers acteurs engagés dans la promotion des droits, de la dignité, de la sécurité et de la sûreté des femmes et des filles. Il a notamment souligné l'urgence de mettre en œuvre **des stratégies fondées sur des données probantes** permettant non seulement de prévenir la violence, mais aussi de renforcer les droits des femmes, les organisations de la société civile et la résilience des communautés face à cette violence. En encourageant la création de coalitions et les stratégies féministes, les participants ont reconnu que l'action collective est essentielle pour démanteler les barrières systémiques et amplifier la voix des survivantes.

De même, l'accent mis sur le leadership partagé reflète une approche transformatrice, qui valorise l'inclusion, la collaboration et le pouvoir des perspectives diverses pour élaborer des solutions durables contre les violences faites aux femmes et aux filles. Par le biais du plaidoyer, l'atelier a réaffirmé l'importance d'influencer les politiques, de mobiliser les ressources et de garantir la responsabilité à tous les niveaux de gouvernance.

Ce rapport rend compte des idées, des engagements et des pistes d'action dégagés lors de l'atelier. Il constitue à la fois un compte rendu des échanges et une feuille de route pour une action stratégique continue. Nous sommes convaincus que les résultats présentés ici favoriseront des partenariats plus solides, approfondiront les pratiques fondées sur des données probantes et accéléreront les progrès vers une société exempte de violence à l'égard des femmes.

Ensemble, nous restons résolus dans notre mission : bâtir la résilience, renforcer les coalitions et promouvoir un plaidoyer qui transforme les vies et les communautés, afin que les femmes et les filles puissent vivre libres de toute violence et de la peur de celle-ci, et réaliser pleinement leur potentiel.

Bien à vous

Joy Ngozi Ezeilo (Prof., SAN, OON)

Directrice exécutive fondatrice, Women Aid Collective (WACOL)
Coordonnatrice de la Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et centrale (WAWORC)

Remerciements

Il convient de souligner que le soutien financier exceptionnel des bailleurs de fonds du programme ACT — ONU Femmes, en particulier l'équipe du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et l'Union européenne — a permis la concrétisation de cet atelier. Nous leur exprimons notre gratitude pour leur généreux soutien, leur collaboration fructueuse et leurs précieux conseils dans la mise en œuvre du programme ACT.

Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les organisations de défense des droits des femmes et de la société civile (ODF/OSC) membres de la Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC), aux différents acteurs et partenaires qui ont contribué au succès de l'atelier régional du Programme ACT sur le renforcement des capacités, le plaidoyer et la diffusion des connaissances en Afrique, intitulé « Renforcer ***la résilience face à la violence faite aux femmes grâce au renforcement des coalitions, au leadership partagé et au plaidoyer*** ». Votre engagement, votre expertise et votre esprit de collaboration ont été essentiels à la réalisation de notre vision commune d'une société plus sûre et plus équitable. Les connaissances partagées et les stratégies élaborées lors de cet atelier serviront de fondement au renforcement des coalitions et à l'amplification du plaidoyer dans toute la région. Notre atelier ne se contente pas de catalyser un plaidoyer ciblé en matière de politiques et de droits ; il assure également, et c'est important, la formation des ODF/OSC en tant que productrices de connaissances.

Nous tenons également à remercier la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) , qui, par l'intermédiaire de son Secrétaire exécutif et de la vice-présidente sortante de la Commission/Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes, a rencontré les participants à l'atelier lors d'une réunion bilatérale et d'un voyage d'étude pendant la 87eme session ordinaire de la Commission. Nous adressons une reconnaissance particulière aux militantes des droits des femmes, aux chercheuses et chercheurs, aux décideurs politiques, aux autres organismes partenaires et aux responsables communautaires dont le dévouement a rendu cet atelier possible et qui ont enrichi les discussions de perspectives diverses et d'analyses factuelles. En favorisant un leadership partagé et la résilience, cet atelier a jeté les bases d'une action collective et durable contre la violence. Ensemble, nous avons démontré qu'un changement significatif est possible lorsque les voix s'unissent, les ressources sont partagées et le plaidoyer s'appuie sur des données probantes et la solidarité.

Aux animatrices et intervenants – Dr Ejiro Otive-Igbuzor, Prof. Anthonia Ifeyinwa Achike et Juge Veronic Wright – merci pour la préparation et la contribution au rapport de l'atelier. À l'équipe et au personnel du projet Women 's Aid Collective (WACOL), merci également pour le partage de vos précieuses expériences, votre coordination remarquable, votre contribution précieuse et votre engagement à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.

Nous espérons que les idées et les pistes d'action présentées dans ce rapport inspireront une collaboration continue, renforceront les efforts de plaidoyer et soutiendront la mise en place de systèmes résilients, fondés sur des données probantes et éclairés par des politiques efficaces pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles.

À Dieu la gloire !

À propos de WACOL

Notre vision, notre mission, nos valeurs fondamentales et nos objectifs

Notre vision : Une société démocratique exempte de violence et d'abus où les droits humains de tous, et en particulier des femmes et des jeunes, sont reconnus par la loi et dans la pratique.

Notre mission : Contribuer au développement éducatif, social, économique et politique des femmes et des jeunes grâce à une vaste gamme de services, notamment la formation, la recherche, le plaidoyer, l'hébergement, l'aide juridique et financière, la résolution des conflits intrafamiliaux et les services d'information et de bibliothèque.

Valeurs fondamentales : Empathie, équité, ouverture, probité et engagement

Cibles principales : Femmes et jeunes

Profil WACOL

Le Collectif d'aide aux femmes (WACOL), créé en 1997 et enregistré en 2000 (RC : 388132), est une organisation indépendante, apolitique, non gouvernementale et à but non lucratif qui œuvre pour la promotion des droits humains, l'égalité des genres et le bien-être des femmes et des jeunes au Nigéria, en Afrique de l'Ouest et au-delà. Sa vision est celle d'une société exempte de violence et d'abus, où les droits de tous, et en particulier des femmes et des jeunes, sont respectés et garantis. La mission du WACOL est de soutenir le développement éducatif, social, économique et politique des femmes et des jeunes par le biais de la formation, de la recherche, du plaidoyer, de l'aide juridique, de l'hébergement, de la résolution des conflits et de services d'information. L'organisation bénéficie du statut d'observatrice auprès de l'Union africaine et de la Commission africaine des droits de l'homme, ainsi que du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies (ECOSOC, 2010).

Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC)

La Coalition ouest-africaine pour les droits des femmes (WAWORC) est créée et gérée par le Collectif d'aide aux femmes (WACOL). Elle a été fondée en mai 2006 à Banjul, en Gambie, lors d'une réunion consultative de deux jours intitulée « Promouvoir les droits humains des femmes en Afrique ». Cette réunion a rassemblé quinze organisations de femmes issues de sept pays d'Afrique de l'Ouest et centrale (Cameroun, La Gambie, Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone).

WAWORC s'engage à promouvoir et à protéger les droits des femmes dans toute la région. Elle s'appuie sur les cadres régionaux mis en place par l'Union africaine, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine des droits de l'homme, ainsi que sur des organismes sous-régionaux comme la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Face aux violations généralisées des droits humains des femmes, souvent ancrées dans des normes sociales patriarcales et des pratiques coutumières et religieuses, la coalition encourage la coopération transfrontalière. Celle-ci permet aux organisations membres de partager leurs expériences et les stratégies efficaces pour relever ces défis.

WAWORC milite activement pour l'adoption et l'application des traités internationaux et régionaux protégeant les droits des femmes. Elle offre également une plateforme de dialogue ouvert entre les groupes de défense des droits et renforce le pouvoir d'action des femmes dans les États membres de la CEDEAO grâce à des initiatives législatives et sociales percutantes.

Programmes et initiatives

WACOL gère un large éventail de programmes relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, aux violences sexistes, à l'accès à la justice (y compris l'aide juridique), à la défense des droits humains, au renforcement des capacités, à l'éducation et à l'autonomisation des communautés. Ses projets comprennent :

• **Aide juridique et accès à la justice :** Les programmes et services comprennent des publications de littérature juridique, la formation de parajuristes, une aide et une assistance juridiques gratuites, la représentation devant les tribunaux, des services de conseil, des centres d'hébergement et des cliniques juridiques mobiles. Plus de 82 000 femmes et filles ont bénéficié de ces services depuis 1998. Les cas traités concernent les litiges successoraux, les agressions, les sévices infligés aux enfants, les violences sexuelles, la pension alimentaire et d'autres violations des droits.

• **Lutte contre les VBG :** La création du Centre de prise en charge des victimes d'agressions sexuelles de Tamar (Tamar SARC) a permis de mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales en matière de prise en charge et d'atténuation des violences sexuelles et sexistes (VBG). Cela comprend un travail de plaidoyer social et législatif visant à garantir l'application effective des lois existantes qui protègent les femmes et les filles contre toutes les formes de violence et contribuent à mettre fin à l'impunité.

WACOL a joué un rôle crucial dans les actions de plaidoyer qui ont abouti à l'adoption de plusieurs lois importantes, notamment la loi de 2015 interdisant les violences faites aux personnes, la loi de l'État d'Enugu relative à la protection des femmes contre les violences faites aux personnes (2019), les lois sur le veuvage et celles luttant contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida. Parallèlement à ces mesures juridiques, WACOL s'est également concentrée sur l'éducation du public afin de promouvoir une culture de prévention, de protection et de respect des droits des femmes, ainsi que l'éradication des violences faites aux femmes et aux enfants.

• **Renforcement des capacités et éducation :** formation de parajuristes, de médiateurs en matière de droits humains, de juges, de forces de l'ordre et de professionnels de la santé ; élaboration de programmes d'études sur le genre et les droits reproductifs ; publications et campagnes médiatiques sur les droits humains, l'éducation civique et l'égalité des sexes.

• **Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques :** Renforcer la capacité des fonctionnaires gouvernementaux, des ministères, départements et agences (MDA) et des acteurs non étatiques à adopter des actions stratégiques pour intégrer la dimension de genre, prévenir les violences faites aux femmes et aux filles (VFFF) et répondre efficacement aux VFFF/aux violences faites aux femmes et aux filles (VFFF/VFF), y compris en matière de droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles (DSSRF), par la mise en œuvre des lois existantes pertinentes sur les VFFF/VFFG, en influençant stratégiquement les acteurs étatiques par le renforcement des capacités pour prévenir et éradiquer les VFFF, y compris en allouant un budget à la mise en œuvre de la législation existante sur les VFFF/VFFG/VFF.

• **Mobilisation des chefs traditionnels et religieux :** WACOL a mobilisé et continue de consulter et de renforcer les capacités des chefs traditionnels et religieux, acteurs clés au sein des communautés, en matière de prévention et de prise en charge des violences sexistes, y compris la traite des êtres humains et les migrations irrégulières. Nous les avons également formés à la médiation afin de mettre en œuvre des modes alternatifs de règlement des différends dans les affaires relatives aux droits des femmes et de garantir l'intégration de l'égalité des sexes et d'une culture du respect des femmes à tous les niveaux.

• **Renforcement des capacités communautaires et mise en réseau :** actions de proximité, éducation juridique communautaire, programmes pour les veuves, les victimes de traite des êtres humains et les victimes de violence. WACOL coordonne et participe à des réseaux tels que la Coalition CEDAW, WAWORC, NPWRIS, LACVAW, GECORN et le Réseau national des centres de prise en charge des agressions sexuelles, entre autres.

• Autres projets spéciaux :

- GIRL's Will : Défend les droits des filles et amplifie leur voix à l'échelle nationale.
- WEEP Not Funds : Autonomise les veuves et les femmes vivant dans la pauvreté grâce à un soutien générateur de revenus pour des moyens de subsistance durables.
- Groupe de défense des droits des femmes Fifty-Fifty (50/50) : Forme des femmes leaders pour lutter collectivement contre la violence faite aux femmes et aux filles et la prévenir grâce à l'engagement des gardiens au niveau communautaire, en particulier les chefs religieux, traditionnels et culturels.
- Centre d'information pour les migrants (MIC) : Fournit des informations pour prévenir et combattre la traite des êtres humains et la migration irrégulière, et fournit en outre des ressources et des liens vers l'emploi pour les personnes victimes de traite et les migrants de retour afin de décourager la migration dangereuse et la récidive de traite.

- Centre de référence pour les victimes d'agressions sexuelles TAMAR (Tamar SARC). Centre de prise en charge unique pour les victimes/survivants de violences sexuelles et sexistes, conformément aux meilleures pratiques internationales.

Leadership et reconnaissance

WACOL est dirigée par la professeure Joy Ngozi Ezeilo, avocate principale du Nigéria (SAN), professeure de droit et récipiendaire d'une distinction nationale (Officier de l'Ordre du Niger, OON). Elle a également été rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2008-2014) et est une défenseure des droits humains reconnue internationalement. Par ailleurs, elle coordonne WAWORC et la salle de situation des droits humains.

Sous sa direction, WACOL est devenue une institution crédible et pérenne, vouée à la promotion de l'égalité des sexes, des droits humains, de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'organisation conjugue efficacement plaidoyer, recherche, éducation et services directs pour impulser un changement significatif au Nigéria et dans la région.

les agressions sexuelles de Tamar (Tamar SARC)

Tamar SARC, filiale enregistrée de WACOL et créée en 2014, offre un soutien rapide et intégré aux victimes et survivantes de violences sexuelles. Ce soutien comprend des services médicaux, juridiques, de conseil, d'hébergement, financiers et psychosociaux. Il comble une lacune essentielle dans la réponse du Nigéria aux violences sexuelles et sexistes.

Podcast WACOL : Briser le silence

En 2025, WACOL a lancé un podcast numérique percutant intitulé « ***Briser le silence*** ». Conçue pour s'attaquer au problème omniprésent de la violence basée sur le genre (VBG) au Nigéria, la série offre aux auditeurs une plateforme perspicace, informative et empathique pour agir afin de mettre fin à la VBG et à la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG).

Animé par la professeure Joy Ngozi Ezeilo (SAN, OON), chaque épisode explore des sujets essentiels tels que la prévention des violences sexistes, la connaissance des droits, le fonctionnement du système judiciaire et l'accompagnement des victimes dans leur processus de guérison, de recherche et d'obtention de réparation. Au-delà de sa vocation éducative, ce podcast offre un espace sûr aux victimes et aux survivantes pour partager leurs expériences, favorisant ainsi l'espoir, la solidarité et l'autonomisation. « *Briser le silence* » donne également la parole à celles et ceux qui ont été historiquement marginalisés ou ignorés, créant un environnement où les survivantes peuvent se faire entendre et où la société peut

apprendre à réagir plus efficacement. À travers des témoignages, des entretiens avec des experts et des conseils pratiques, WACOL vise à sensibiliser, à encourager le dialogue et à mobiliser les acteurs contre les violences sexistes au Nigéria et au-delà.

Ce podcast est un élément essentiel de la mission que WACOL poursuit, non seulement pour lutter contre les violences sexistes, mais aussi pour promouvoir une culture du respect, de l'égalité et de la justice pour les femmes et les jeunes à travers le pays. En brisant le silence, WACOL ouvre la voie au changement social, une conversation à la fois.

Contenu

Avant-propos 2
Remerciements 3
Liste des tables 11
Liste des figures 11
Liste des acronymes et abréviations 12
1.0 Résumé 13
2.0 Introduction 15
Méthodologie 3.0 16
3.1 Conception de l'atelier 16
3.2 Participants 17
3.3 Approche de facilitation 17
3.4 Le cadre de la recherche à la pratique 18
3.5 Documentation et rapports 18
4.0 Profil du participant 18
4.1 Aperçu de la participation 18
4.2 Représentation des pays 19
4.3 Profil d'égalité des sexes et d'inclusion 19
4.4 Participants par catégorie d'âge 20
4.5 Participants selon leur statut d'invalidité 20
4.6 Représentation institutionnelle 21
4.7 Importance stratégique de la participation 22
5.0 Cérémonie d'ouverture et cadrage stratégique 22
6.0 Actes techniques : Jour 1 23
6.1 Vue d'ensemble 23
6.2 Séances clés 23
6.3 Points clés à retenir 24
6.4 Résultats du premier jour 24
7.0 Compte rendu technique : Deuxième jour 25
8.0 Compte rendu technique : Troisième jour 26
8.1 Vue d'ensemble 26
8.2 Collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples 26

8.3 Présentation du communiqué de l'atelier 27
8.4 Principaux enseignements tirés de l'engagement en matière de responsabilisation régionale 28
8.5 Résultats du troisième jour 28
9.0 Résultats des travaux de groupe et application du cadre de recherche-pratique 29
9.1 Vue d'ensemble 29
9.2 Principaux points soulevés par les participants 29
9.3 Priorités de plaidoyer découlant du travail de groupe 30
9.4 Application du cadre de recherche-pratique 31
9.5 Principaux résultats du processus de travail en groupe 31
10.0 Principaux enseignements, résultats et perspectives stratégiques 32
10.1 Vue d'ensemble 32
10.2 La violence à l'égard des femmes et des filles exige une approche systémique 32
10.3 Le changement climatique apparaît comme un important facteur multiplicateur de risque .32
10.4 La numérisation présente à la fois des opportunités et des risques 32
10.5 Les preuves doivent se traduire en actions 33
10.6 La création de coalitions renforce l'impact 33
10.7 Les mécanismes de responsabilisation sont essentiels à un changement durable 33
10.8 L'inclusion et l'intersectionnalité sont importantes 33
10.9 Preuves d'apprentissage et de renforcement des capacités 34
10.10 Résultats globaux de l'atelier 34
11.0 Résultats de l'atelier, conclusions de l'apprentissage et de l'évaluation 35
11.1 Perceptions générales des participants 35
11.2 Apprentissage perçu et renforcement des capacités 35
11.3 Séances et expériences les plus appréciées 36
11.4 Principaux enseignements tirés de l'atelier 36
11.5 Domaines nécessitant un renforcement 36
11.6 Preuves d'apprentissage et de renforcement des capacités 37
11.7 Évaluation globale 37
12.0 Défis, limites et leçons apprises 37
12.1 Défis et limites 37
12.2 Principaux enseignements tirés 38
13.0 Recommandations stratégiques 38

13.1 Recommandations à l'intention des organisations, coalitions et acteurs de la société civile œuvrant pour les droits des femmes 39
13.2 Recommandations aux gouvernements et aux institutions publiques 39
13.3 Recommandations à l'intention des organes régionaux de défense des droits de l'homme et des partenaires au développement 39
13.4 Actions prioritaires pour l'avenir 40
14.0 Conclusion 40
ANNEXE 41
Annexe 1 – L'outil de transfert de la recherche à la pratique (R2P) 41
Annexe 2 – Communiqué de l'atelier 42
Annexe 3 – Résumé harmonisé des stratégies de plaidoyer du groupe 45

Liste des tables

Tableau 1 – Participants selon leur statut d'invalidité

Tableau 2 – Participants par catégorie institutionnelle

Tableau 3 – Enjeux clés et orientations proposées en matière de plaidoyer

Tableau 4 - Résumé harmonisé des stratégies de plaidoyer de groupe

Liste des figures

Figure 1 – Participants par pays

Figure 2 – Participants par sexe

Figure 3 – Participants par catégorie d'âge

Liste des acronymes et abréviations

Acronyme	Signification complète
ACHPR	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
ACTE	Plaidoyer, construction de coalitions et action féministe transformatrice
APDF	ONG/Association Pour Le Progrès et La Défense Des Droits Des Femmes
AWLA	Association des femmes juristes africaines
AWLN	Réseau des femmes leaders africaines
CSO	Organisation de la société civile
MGF	Mutilations génitales féminines
FIDA	Fédération internationale des femmes juristes
GOVI	Organisation gambienne des personnes malvoyantes
TIC	Technologies de l'information et de la communication
NHRI	Institution nationale des droits de l'homme
R2P	Cadre de transition de la recherche à la pratique
REPSFECO	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO
SAN	Avocat principal du Nigéria
ONU	Les Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
VAWG	Violences faites aux femmes et aux filles
WARDC	Centre de recherche et de documentation des défenseurs des droits des femmes
VAGUE	Femmes contre la violence et l'exploitation
WACOL	Collectif d'entraide pour les femmes
WAWORC	Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et centrale
WiLDAF	Les femmes dans le droit et le développement en Afrique
WRO	Organisation pour les droits des femmes

1.0 Résumé

L’atelier régional de renforcement des capacités, de plaidoyer et de diffusion d’ACT Africa s’est tenu du 13 au 15 mai 2026 à Banjul, en Gambie, dans le cadre du programme ACT (Plaidoyer, renforcement des coalitions et action féministe transformatrice), un partenariat stratégique piloté par ONU Femmes avec le soutien de l’Union européenne. Organisé par Women ’s Aid Collective (WACOL) en collaboration avec ONU Femmes et des partenaires régionaux, cet atelier a réuni des organisations de défense des droits des femmes, des réseaux féministes, des organisations de la société civile, des institutions de défense des droits humains, des juristes, des décideurs politiques, des chercheurs, des partenaires au développement et des acteurs de la défense des droits des personnes handicapées issus de treize pays d’Afrique de l’Ouest et centrale.

L'atelier a été conçu comme une intervention de transfert de connaissances vers l'action, visant à renforcer la capacité des participants à utiliser les données probantes pour le plaidoyer, l'influence politique, la création de coalitions et la redevabilité. Il s'appuyait sur les conclusions de l'initiative de recherche Her Voice, qui a examiné les liens entre le changement climatique, la numérisation, la rareté des ressources et les violences faites aux femmes et aux filles au Ghana, au Nigéria, au Cameroun et au Togo. Cette recherche a mis en lumière la manière croissante dont les chocs climatiques, la précarité économique, les déplacements de population, l'exclusion numérique et les violences facilitées par les technologies accroissent les risques pour les femmes et les filles, tout en révélant des lacunes persistantes entre la production de données probantes et leur mise en œuvre concrète.

L'atelier a réuni 40 participant·e·s originaires du Burkina Faso, du Cameroun, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, du Libéria, du Mali, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo. Les femmes représentaient 94,9 % des participant·e·s, témoignant de l'importance accordée au leadership féministe et à la défense des droits des femmes lors de cet atelier. Les participant·e·s représentaient un large éventail d'institutions, les organisations de défense des droits des femmes, les réseaux féministes et les organisations de leadership féminin représentant 75 % des participant·e·s. Cette diversité régionale a enrichi les apprentissages, renforcé la solidarité et facilité les échanges transnationaux sur les nouveaux défis et les pratiques prometteuses.

L'atelier a adopté une méthodologie participative et axée sur l'action, combinant présentations techniques, discussions plénières, études de cas, exercices pratiques, cartographie des parties prenantes, simulations de plaidoyer, apprentissage entre pairs et participation aux mécanismes régionaux de responsabilisation. Au cœur de l'atelier se trouvait l'application du cadre de recherche-pratique (R2P) de Her Voice, qui a fourni aux participants une approche structurée pour passer de la production de données probantes au plaidoyer, à l'action, à l'influence et au changement. Les participants ont appliqué ce cadre pour analyser les données probantes, identifier les enjeux prioritaires, cartographier les parties prenantes, élaborer des messages de plaidoyer et formuler des plans d'action adaptés à leurs contextes national et régional.

La première journée a porté sur la compréhension des liens entre le changement climatique, la numérisation, les inégalités structurelles et les violences faites aux femmes et aux filles. Les participants ont examiné le changement climatique comme facteur aggravant des risques, exploré les opportunités et les menaces liées à la numérisation et réfléchi à la manière dont les rapports de force inégaux et les normes sociales néfastes continuent de façonner le vécu des violences par les femmes. La présentation du cadre de recherche appliquée a fourni aux participants des outils concrets pour traduire les données probantes en plaidoyer et en actions. Les discussions ont réaffirmé que les données probantes n'ont de sens que lorsqu'elles éclairent les politiques, les programmes, la redevabilité et le changement social.

La deuxième journée a été consacrée à la mise en pratique des connaissances. Les participants ont analysé les résultats de l'étude *Her Voice,* approfondi leurs connaissances en matière d'analyse des données probantes et d'utilisation éthique de ces données, et élaboré des stratégies de plaidoyer grâce

à la cartographie des parties prenantes, à l'analyse des pouvoirs et au travail de groupe. Répartis en groupes multinationaux et multilingues, les participants ont développé des réponses concrètes aux violences facilitées par les technologies, aux vulnérabilités liées au climat, à l'accès des victimes à la justice, au renforcement des coalitions et à la réforme des politiques publiques. Cette journée a souligné l'importance d'un plaidoyer fondé sur des données probantes, d'une communication stratégique, de l'engagement des coalitions et d'efforts soutenus en matière de responsabilisation.

La troisième journée a permis de relier les apprentissages de l'atelier aux mécanismes régionaux de responsabilisation grâce à une participation à la 87e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Les participants ont pu observer de près les processus régionaux relatifs aux droits humains et mieux comprendre les possibilités d'engagement de la société civile dans les systèmes de responsabilisation continentaux. Un résultat majeur a été l'élaboration et la présentation d'un communiqué régional exprimant des préoccupations communes et des priorités de plaidoyer concernant le changement climatique, la numérisation, les violences faites aux femmes et aux filles, l'accès à la justice, la responsabilisation et les droits des femmes. Ce communiqué témoigne d'un engagement collectif à traduire les données probantes en actions régionales coordonnées.

Les ateliers de groupe ont permis de produire des résultats concrets et ont démontré la capacité des participants à appliquer efficacement le cadre de recherche-action. Les participants ont identifié des défis prioritaires, notamment les violences liées au climat, les violences facilitées par les technologies, l'accès limité aux services, la vulnérabilité économique, les normes sociales néfastes, la faiblesse des systèmes de données, la mise en œuvre limitée des politiques et la sous - utilisation des mécanismes régionaux de responsabilisation. Ils ont proposé des pistes de plaidoyer axées sur une application plus rigoureuse des lois et des politiques, une adaptation au changement climatique tenant compte des questions de genre, la sécurité numérique, l'amélioration des services aux victimes, le renforcement de la production de données probantes et une action concertée plus forte.

L'évaluation des résultats de l'atelier s'est appuyée sur les retours des participants, les observations des animateurs, les rapports des rapporteurs, les productions des groupes, les outils de plaidoyer, les exercices de planification d'actions et le communiqué de l'atelier. Bien que les réponses des participants à l'évaluation aient été limitées et insuffisantes pour une analyse statistique robuste, des données provenant de sources multiples ont démontré un apprentissage significatif et un renforcement des capacités. Les participants ont fait preuve d'une confiance accrue dans l'utilisation des données probantes pour le plaidoyer, l'application du cadre de transfert des connaissances de la recherche à la pratique, l'élaboration de messages de plaidoyer, la mobilisation des parties prenantes et la compréhension des mécanismes régionaux de responsabilisation. La qualité des productions des groupes, des stratégies de plaidoyer et des plans d'action a fourni des preuves supplémentaires d'apprentissage pratique et d'une réelle capacité d'action.

Plusieurs enseignements stratégiques ont été tirés de l'atelier. Les participants ont reconnu que la violence à l'égard des femmes et des filles doit être abordée par des approches systémiques qui prennent en compte les interactions entre les inégalités de genre, la vulnérabilité climatique, les risques numériques, la précarité économique et la faiblesse des réponses institutionnelles. Le changement climatique a été de plus en plus perçu comme un enjeu de justice de genre, tandis que la numérisation a été considérée à la fois comme une opportunité et une source de risques émergents. Les participants ont réaffirmé que les données probantes doivent se traduire en actions, que la création de coalitions renforce l'influence et l'impact, et que les mécanismes de responsabilisation demeurent essentiels à la réalisation d'un changement durable.

L'atelier a également mis en lumière plusieurs défis, notamment le temps limité au regard de la complexité des sujets abordés, les exigences linguistiques et d'interprétation, la diversité des niveaux d'expérience des participants, les contraintes de ressources auxquelles sont confrontées les organisations de défense des droits des femmes et le manque persistant de données probantes sur des enjeux émergents tels que

la violence facilitée par les technologies et les risques liés au climat. Les participants ont manifesté leur intérêt pour un approfondissement de ces thèmes et ont appelé à un suivi post-atelier comprenant un mentorat, des activités de réseautage et un soutien technique.

L'atelier s'est conclu par une série de recommandations stratégiques à destination des organisations de défense des droits des femmes, des gouvernements, des organes régionaux de défense des droits humains, des partenaires au développement et des acteurs de la société civile. Les principales priorités étaient le renforcement du plaidoyer fondé sur des données probantes, l'intégration des risques climatiques et numériques dans les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, l'élargissement des actions de coalition, l'amélioration de la mise en œuvre des lois et politiques existantes, un engagement accru dans les mécanismes de responsabilisation et l'investissement dans la recherche et l'innovation sur les nouvelles formes de violence. Les participants se sont également engagés à diffuser les enseignements de l'atelier, à mettre en œuvre les stratégies de plaidoyer élaborées lors de celui-ci, à renforcer la collaboration régionale et à poursuivre la documentation.

Dans l'ensemble, l'atelier a atteint son objectif de renforcer le plaidoyer fondé sur des données probantes et l'action collective en Afrique de l'Ouest et centrale. Il a consolidé la solidarité régionale, renforcé la capacité des participants à traduire les données probantes en actions et généré des outils, des stratégies et des engagements concrets pour faire progresser la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles. L'atelier a démontré que, conjuguées au leadership, à la responsabilisation et à l'action collective, les données probantes peuvent constituer un puissant catalyseur de transformation pour les femmes et les filles de toute la région.

2.0 Introduction

L'atelier régional de renforcement des capacités et de plaidoyer d'ACT Afrique s'est tenu à Banjul, en Gambie, du 13 au 15 mai 2026, dans le cadre du programme « Plaidoyer, renforcement des coalitions et actions féministes transformatrices » (ACT), un partenariat stratégique piloté par ONU Femmes et soutenu par l'Union européenne. Cet atelier a réuni des organisations de défense des droits des femmes, des coalitions féministes, des acteurs de la société civile, des institutions de défense des droits humains, des juristes, des décideurs politiques, des universitaires et des partenaires au développement d'Afrique de l'Ouest et centrale afin de renforcer les actions fondées sur des données probantes en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles.

L'atelier a été organisé par Women Aid Collective (WACOL), une organisation de premier plan pour la défense des droits des femmes au Nigéria et coordinatrice de la Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC), en collaboration avec ONU Femmes et des partenaires régionaux. Grâce à la mise en œuvre du Programme ACT, WACOL a joué un rôle central dans le renforcement des coalitions, la promotion du leadership féministe, la production de données probantes, le plaidoyer et la collaboration régionale pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.

L'atelier s'est appuyé sur les conclusions de l' initiative de recherche*« Her Voice* , menée par WACOL et ses partenaires au Ghana, au Nigéria, au Cameroun et au Togo. Cette recherche a examiné les liens entre le changement climatique, la numérisation, la raréfaction des ressources et les violences faites aux femmes et aux filles, soulignant comment les chocs climatiques, la précarité économique, les déplacements de population, l'exclusion numérique et les violences facilitées par les technologies créent des risques nouveaux et évolutifs pour ces populations. Elle a également mis en évidence un défi persistant dans toute la région : le décalage entre la production de données probantes et leur mise en œuvre concrète.

Malgré l'existence de recherches, de politiques et de cadres juridiques importants (African Women in Media, 2022-2025 ; Gender Based Violence and COVID 19 in Nigeria (2020) ; National Strategy to End

Violence Against Women and Girls in Nigeria 2022-2026 ; National Policy and Action Plan for the Elimination of Female Genital Mutilation (FGM) in Nigeria) , de nombreuses organisations peinent encore à traduire les données probantes en actions de plaidoyer efficaces, à influencer les politiques, à garantir la responsabilité institutionnelle et à mobiliser les communautés. Cet atelier a donc été conçu comme une intervention de mise en œuvre des données probantes, visant à renforcer la capacité des participant·e·s à interpréter les données, à utiliser le cadre de recherche et de pratique « Her Voice », à s'engager dans des mécanismes de responsabilisation, à consolider l'action des coalitions et à élaborer des réponses concrètes en matière de plaidoyer face aux nouvelles formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

L'atelier visait à :

- Renforcer la capacité des participants à utiliser les données probantes et les données à des fins de plaidoyer, d'engagement politique et d'amélioration des programmes.
- Améliorer la compréhension des liens entre le changement climatique, la numérisation et la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Développer les compétences des participants dans l'application du cadre de recherche-pratique Her Voice (R2P).
- Renforcer les capacités en matière de planification du plaidoyer, d'engagement des parties prenantes et de mobilisation des coalitions.
- Améliorer la compréhension des mécanismes régionaux de responsabilisation en matière de droits de l'homme et des possibilités d'engagement.
- Favoriser la mise en réseau, la solidarité et la collaboration entre les organisations de défense des droits des femmes et les acteurs de la coalition en Afrique de l'Ouest et centrale.
- Appuyer l'élaboration de plans d'action pratiques post-atelier et de priorités en matière de plaidoyer.

L'atelier a coïncidé avec la 87e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), offrant aux participants une occasion unique de relier l'apprentissage technique aux processus régionaux de plaidoyer, de redevabilité et de droits de l'homme.

Méthodologie 3.0

3.1 Conception de l'atelier

L'atelier a adopté une approche participative et axée sur l'action, combinant apprentissage technique, échanges entre pairs, application pratique, planification du plaidoyer et participation aux mécanismes régionaux de responsabilisation. Plutôt que de se limiter à une simple diffusion de la recherche, il visait à permettre aux participants de traduire les données probantes en actions concrètes au sein de leurs organisations, coalitions et contextes nationaux respectifs.

L'atelier était organisé autour de trois étapes d'apprentissage interconnectées :

1. **Comprendre les données probantes :** les participants ont exploré les conclusions de l'étude Her Voice sur le changement climatique, la numérisation et la violence à l'égard des femmes et des filles.

2. **De la preuve à l'action :** les participants ont appliqué le cadre de recherche-pratique pour élaborer des priorités en matière de plaidoyer, des stratégies de mobilisation des parties prenantes et des voies de mise en œuvre.
3. **Renforcement de la responsabilité et de l'action de coalition :** les participants ont approfondi leur compréhension des mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme et élaboré des positions de plaidoyer collectif grâce à leur engagement auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

La conception mettait l'accent sur l'application pratique, la réflexion, la collaboration et la planification des actions.

3.2 Participants

L'atelier a réuni une quarantaine de participants représentant des organisations de défense des droits des femmes, des coalitions féministes, des organisations de la société civile, des institutions juridiques, des organismes de défense des droits de l'homme, des décideurs politiques, des universitaires, des organisations pour l'inclusion des personnes handicapées, des représentants des médias et des partenaires au développement de treize pays, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

La diversité des participants a renforcé les possibilités d'apprentissage transnational, de création de coalitions, de partage des connaissances et de résolution collaborative de problèmes.

3.3 Approche de facilitation

L'atelier a utilisé des approches pédagogiques pour adultes et une approche féministe de facilitation qui ont encouragé la participation active et l'apprentissage partagé. Les participants ont été considérés comme des acteurs du processus d'apprentissage, apportant leurs expériences, leur expertise et leurs réalités contextuelles aux discussions.

Les méthodes de facilitation comprenaient :

1. Présentations techniques.
2. Discussions plénières interactives.
3. Séances de réflexion guidée.
4. Exercices pratiques en groupe/ateliers en petits groupes.
5. Simulations de cartographie des parties prenantes et de plaidoyer.
6. Apprentissage entre pairs et échanges transnationaux.
7. Exercices de planification des actions.
8. Collaboration avec les institutions régionales de contrôle.
9. Études de cas

sur le lien entre les résultats de la recherche et le plaidoyer concret, l'influence politique et la mise en œuvre de programmes. De plus, la méthodologie de l'atelier vise à renforcer l'organisation, le leadership et la résilience de WAWORC, améliorant ainsi la capacité des membres participantes à mener un plaidoyer, des campagnes et des actions politiques efficaces pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. L'atelier a également cherché à favoriser les partenariats multipartites et l'action féministe

coordonnée grâce à une initiation ciblée aux mécanismes de responsabilisation, afin de promouvoir un changement durable et significatif.

3.4 Le cadre de la recherche à la pratique

L'un des principaux éléments de l'atelier était l'application du cadre de recherche-pratique *Her Voice* (R2P) (Annexe 1). Ce cadre a fourni aux participants une approche pratique pour passer de la production de données probantes au plaidoyer et à l'action.

Ce cadre a guidé les participants à travers six étapes clés :

1. Comprendre le contexte.
2. Collecte des preuves pertinentes.
3. Analyse et interprétation des résultats.
4. Transformer les données probantes en plaidoyer et en action.
5. Mobiliser et influencer les parties prenantes.
6. Suivi, apprentissage et adaptation.

Ce cadre a servi d'outil principal pour les exercices de groupe, la planification du plaidoyer et l'élaboration d'actions tout au long de l'atelier.

3.5 Documentation et rapports

Ce rapport a été préparé à partir d'informations provenant de sources multiples, notamment la note conceptuelle de l'atelier, l'ordre du jour, les présentations, le matériel de facilitation, les rapports des rapporteurs, les résultats des travaux de groupe, les commentaires des participants, les évaluations de l'atelier, les rapports de recherche Her Voice, les données désagrégées des participants selon le sexe, l'âge et le handicap, ainsi que le communiqué de l'atelier.

Le rapport combine description et analyse, et met l'accent sur les principales réalisations, les enseignements tirés, les résultats obtenus par les participants et les implications stratégiques pour les actions futures de plaidoyer et de coalition.

4.0 Profil du participant

4.1 Aperçu de la participation

L'atelier régional de renforcement des capacités et de plaidoyer d'ACT Africa a réuni 40 [1]participants de treize pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Gambie et le Togo.

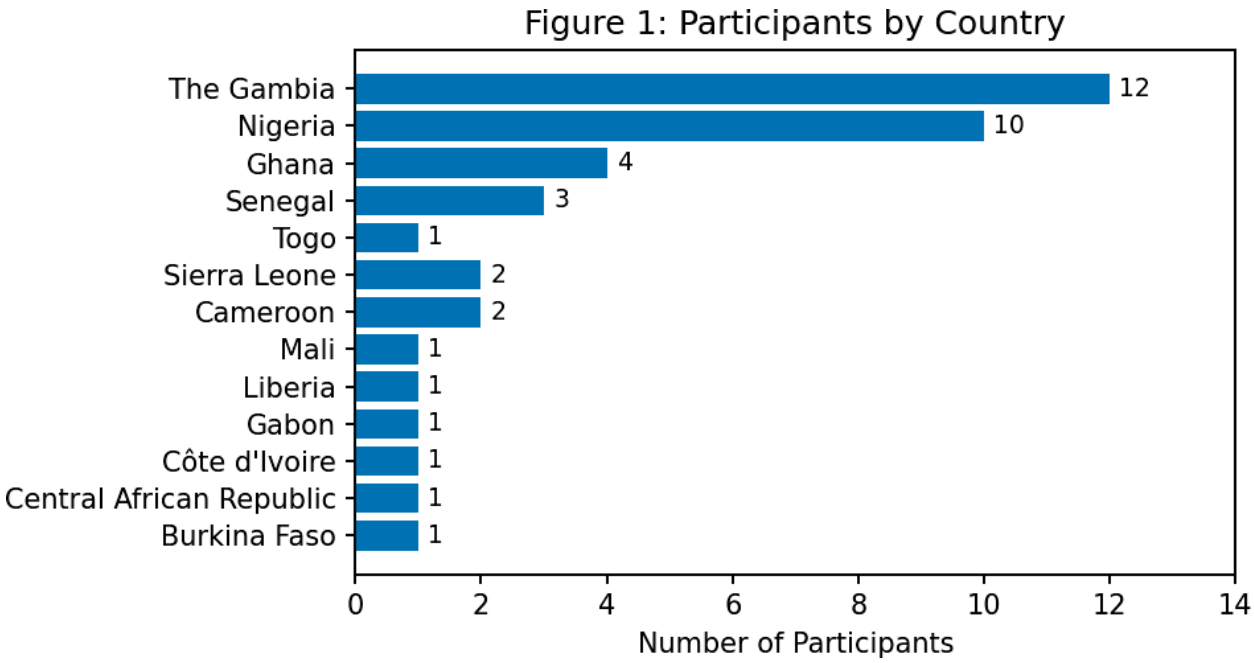
Les participants représentaient un large éventail d'institutions œuvrant pour la promotion des droits des femmes, l'égalité des sexes, la prévention et la prise en charge des violences, les droits humains, la

[1]Remarque : Les analyses démographiques présentées dans cette section sont basées sur les données disponibles des participants. Certains participants n'ont pas fourni d'informations démographiques complètes ; par conséquent, les totaux varient légèrement selon les catégories démographiques.

réforme juridique, le plaidoyer, la création de coalitions, la recherche, l'inclusion des personnes handicapées et l'engagement politique. Cet atelier a constitué une plateforme essentielle pour l'apprentissage transnational, le partage de connaissances, la mise en réseau et le renforcement des coalitions entre les acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

4.2 Représentation des pays

Les participants provenaient de treize pays, les plus grandes délégations étant celles de la Gambie et du Nigéria, reflétant à la fois la participation du pays hôte et le rôle de premier plan de WACOL et WAWORC dans l'organisation de l'atelier (Figure 1).



La large représentation géographique a renforcé les possibilités d'un apprentissage comparatif et facilité les discussions sur les défis communs et les tendances émergentes qui touchent les femmes et les filles dans différents contextes nationaux. La participation d'organisations des pays anglophones et francophones a enrichi les échanges régionaux et la création de coalitions.

4.3 Profil d'égalité des sexes et d'inclusion

L'atelier a démontré une forte participation de femmes leaders et de militantes pour les droits des femmes. Sur les 40 participants, 38 (95 %) étaient des femmes et 2 (5 %) des hommes, ce qui reflète l'objectif de l'atelier : renforcer le leadership féministe, la défense des droits des femmes et l'action collective (figure 2).

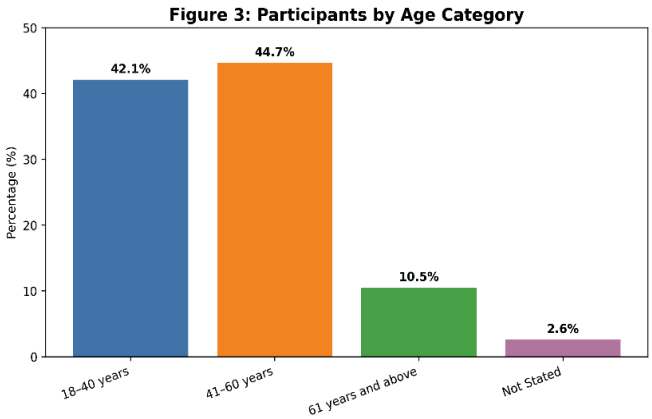
Figure 2 : Participation selon le sexe



L'atelier a également témoigné d'un engagement en faveur de l'inclusion grâce à la participation d'organisations de défense des droits des personnes handicapées, de jeunes leaders féministes, d'universitaires, d'acteurs des droits humains, de juristes et de partenaires au développement. Un service d'interprétation simultanée a permis une participation active des délégués anglophones et francophones et a favorisé un dialogue inclusif tout au long de l'atelier.

4.4 Participants par catégorie d'âge

La figure 3 montre que l'atelier a attiré un public équilibré de leaders émergents et expérimentés. Les participants âgés de 41 à 60 ans représentaient le groupe d'âge le plus important (44,7 %), suivis de près par ceux âgés de 18 à 40 ans (42,1 %). Les participants âgés de 61 ans et plus représentaient 10,5 % des participants, tandis que 2,6 % n'ont pas indiqué leur âge. Ce profil d'âge reflète un juste équilibre entre le dynamisme de la jeunesse et l'expertise d'une longue expérience, créant ainsi des opportunités d'apprentissage intergénérationnel, de mentorat, de développement du leadership et d'échange d'expériences entre les défenseurs des droits des femmes et les responsables de coalitions dans toute la région.



4.5 Participants selon leur statut d'invalidité

Le tableau 1 montre que l'atelier était majoritairement composé de participants ne déclarant pas de handicap (94,9 %), une seule personne (2,56 %) s'identifiant comme handicapée et une autre n'ayant pas précisé son handicap (2,56 %). Malgré le faible nombre de participants en situation de handicap, leur inclusion témoigne de l'engagement de l'atelier en faveur de la diversité, de l'intersectionnalité et du principe de ne laisser personne de côté. La participation d'acteurs de la défense des droits des personnes handicapées a enrichi les discussions en mettant en lumière les obstacles et les vulnérabilités

spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles en situation de handicap, notamment en matière d'accès à l'information, aux services, à la justice et à la protection contre les violences.

Tableau 1 : Participants selon leur statut d'invalidité

Statut d'invalidité	Nombre	Pourcentage
Aucun handicap signalé	37	94,9%
Personne handicapée	1	2,56%
Non précisé	1	2,56%
Total	39	100,0%

4.6 Représentation institutionnelle

Les participants représentaient un large éventail d'institutions œuvrant pour la promotion de l'égalité des sexes, des droits des femmes, de la prévention et de la prise en charge des violences, de la réforme juridique, des droits de l'homme et de la justice sociale.

Les organisations de défense des droits des femmes, les réseaux féministes et les organisations de leadership féminin constituaient le groupe de participantes le plus important, représentant les trois quarts de l'ensemble des participantes. Ce résultat était conforme aux objectifs du programme ACT et à l'accent mis par l'atelier sur le renforcement du leadership féministe, la création de coalitions et le plaidoyer fondé sur des données probantes.

Tableau 2 : Participants par catégorie institutionnelle

Catégorie institutionnelle	Nombre	Pourcentage
Organisations de défense des droits des femmes, réseaux féministes et organisations de leadership féminin, médias et autres partenaires au développement	27	67,5%
Organisations communautaires et de la société civile	4	10,0%
Institutions nationales des droits de l'homme et de la justice	2	5,0%
Partenaires donateurs (ONU Femmes)	2	5,0%
Universitaire	4	10,0%
Organisation pour les droits des personnes handicapées	1	2,5%
Total	40	100%

Parmi les organisations participantes figuraient WACOL, WAWORC, FIDA Ghana, FIDA Cameroun, WiLDAF Ghana, WiLDAF Togo, AWLA Ghana, AWLN Ghana, WAVE-Gambie, le Forum des femmes en politique, WARDC, REPSFECO, la Commission nationale des droits de l'homme du Nigéria, l'Organisation gambienne des personnes malvoyantes (GOVI) , l'ONG/Association pour le progrès et la défense des droits des femmes (APDF) – Mali, l'Association des femmes journalistes de Gambie, ONU Femmes, l'UNFPA, et

plusieurs organisations nationales et régionales œuvrant pour la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes.

4.7 Importance stratégique de la participation

La composition des participants a constitué l'un des principaux atouts de l'atelier. Le rassemblement d'organisations de défense des droits des femmes, de coalitions féministes, d'institutions de défense des droits humains, d'acteurs de la justice, de chercheurs, d'organisations de défense des droits des personnes handicapées, de partenaires au développement et d'organisations communautaires a créé un environnement propice à l'apprentissage entre pairs, à la réflexion critique et à la résolution collaborative de problèmes.

La forte représentation des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes a permis d'ancrer les discussions dans les réalités vécues, les approches centrées sur les victimes et les principes féministes. Parallèlement, la participation des institutions de défense des droits humains, des acteurs de la justice, du monde universitaire, des organisations de défense des droits des personnes handicapées et d'ONU Femmes a renforcé les possibilités de dialogue et de collaboration intersectoriels.

L'atelier a donc servi non seulement d'initiative de renforcement des capacités, mais aussi de rassemblement régional stratégique qui a renforcé la solidarité féministe, la construction de coalitions et l'engagement collectif à traduire les données probantes en actions pour la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale.

La diversité, la portée régionale et la forte représentation des actrices féministes ont largement contribué à la réalisation des objectifs de l'atelier et ont jeté les bases d'une collaboration continue, du partage des connaissances, du renforcement des coalitions et d'un plaidoyer coordonné en Afrique de l'Ouest et centrale.

5.0 Cérémonie d'ouverture et cadrage stratégique

L'atelier a débuté par une séance d'ouverture qui a donné le ton en matière d'apprentissage, de collaboration et d'action. Les participantes ont été accueillies par des représentantes de Women 's Aid Collective (WACOL), qui ont souligné l'importance de renforcer le plaidoyer fondé sur des données probantes et l'action collective pour lutter contre les nouveaux facteurs de violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale.

Dans son discours d'ouverture, la professeure Joy Ngozi Ezeilo, SAN, directrice exécutive fondatrice de WACOL et coordinatrice de la Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC), a inscrit l'atelier dans le contexte plus large de la lutte pour les droits des femmes et l'égalité des sexes en Afrique. Elle a souligné l'importance de renforcer la solidarité féministe, de bâtir des coalitions et de s'engager stratégiquement auprès des mécanismes régionaux de responsabilisation afin de promouvoir les droits des femmes et des filles.

Un message de bonne volonté d'ONU Femmes a réaffirmé l'engagement du Programme ACT à soutenir les organisations de défense des droits des femmes, à renforcer les mouvements féministes et à promouvoir des approches fondées sur des données probantes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.

Un exercice de définition des attentes a permis aux participants de partager leurs objectifs pour l'atelier et leurs expériences contribuant au processus d'apprentissage. Parmi les principales attentes figuraient le renforcement des compétences en matière de plaidoyer, une meilleure utilisation des données

probantes pour la mise en œuvre d'actions concrètes, une compréhension plus approfondie des facteurs émergents de violence et l'élargissement des réseaux et partenariats régionaux.

Les séances d'ouverture ont également permis de définir le cadre stratégique de l'atelier. Les participants ont été sensibilisés aux liens de plus en plus étroits entre le changement climatique, la numérisation, les inégalités structurelles et les violences faites aux femmes et aux filles. Les discussions ont mis en lumière le fait que les chocs liés au climat, la précarité économique, les déplacements de population et les violences facilitées par les technologies façonnent de plus en plus le vécu des femmes et exigent des réponses plus intégrées et novatrices.

La séance d'ouverture a permis d'établir avec succès une compréhension commune de l'objectif de l'atelier et a renforcé le message central selon lequel les données probantes doivent se traduire en plaidoyer, en responsabilisation et en action collective pour parvenir à un changement significatif pour les femmes et les filles.

6.0 Actes techniques : Jour 1

6.1 Vue d'ensemble

La première journée a permis de mieux comprendre les facteurs émergents à l'origine des violences faites aux femmes et aux filles et de présenter aux participants le cadre de recherche appliquée qui a servi de base à l'atelier. Les séances ont exploré les liens entre le changement climatique, la numérisation, les inégalités structurelles et les violences faites aux femmes et aux filles, tout en soulignant l'importance de traduire les résultats de la recherche en actions concrètes.

Un message récurrent tout au long de la journée était que les données probantes, à elles seules, ne suffisent pas à engendrer le changement. Les résultats de la recherche doivent être délibérément traduits en actions de plaidoyer, en influence politique, en responsabilisation institutionnelle et en actions communautaires.

6.2 Séances clés

Changement climatique et violence à l'égard des femmes et des filles

les chocs liés au climat, tels que la sécheresse, les inondations, la perte de moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population, peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à la violence. Les discussions ont mis en lumière le rôle du changement climatique comme facteur aggravant des risques, intensifiant les inégalités existantes et créant de nouveaux défis en matière de protection pour les femmes et les filles.

Numérisation et violence facilitée par la technologie

L'atelier a exploré les opportunités et les risques liés à la numérisation. Si la technologie peut améliorer la communication, la participation économique, le signalement et l'accès à l'information, les participants ont également examiné les préoccupations croissantes concernant le cyberharcèlement, le harcèlement en ligne, la surveillance numérique, l'extorsion sexuelle et d'autres formes de violence facilitées par la technologie.

Inégalités structurelles et violences sexistes

Les participantes ont réfléchi à la manière dont les normes sociales néfastes, la dépendance économique, la faiblesse des réponses institutionnelles et les rapports de force inégaux continuent de façonner le vécu des violences faites aux femmes. Les discussions ont souligné l'importance de s'attaquer aux inégalités structurelles sous-jacentes, parallèlement aux besoins immédiats de protection.

Introduction au cadre de la recherche à la pratique

L'un des moments forts de la journée a été la présentation du **cadre de recherche et de pratique « Her Voice » (Annexe 1) .** Les participants ont découvert une démarche concrète pour passer de la production de données probantes au plaidoyer, à l'action, à l'influence et au changement. Ce cadre met l'accent sur l'analyse du contexte, la collecte et l'interprétation des données, la conception de stratégies de plaidoyer, la mobilisation des parties prenantes et l'apprentissage adaptatif.

Leadership féministe et action collective

Les participantes ont réfléchi au rôle du leadership féministe, de la création de coalitions et de l'action collective dans la promotion des droits des femmes. Les discussions ont souligné l'importance de la solidarité, des partenariats stratégiques et d'un plaidoyer coordonné pour lutter contre les formes complexes et évolutives de violence.

6.3 Points clés à retenir

Les discussions ont permis de dégager plusieurs idées importantes :

1. Le changement climatique n'est pas seulement un problème environnemental, mais aussi un enjeu de justice de genre et de prévention des violences.
2. La numérisation présente à la fois des opportunités et des risques pour les femmes et les filles.
3. L'inégalité structurelle demeure le moteur sous-jacent de nombreuses formes de violence.
4. Les preuves n'ont de valeur que lorsqu'elles se traduisent en actions.
5. Un plaidoyer efficace nécessite des preuves crédibles, une communication stratégique et l'engagement d'une coalition.
6. L'intersectionnalité est essentielle pour comprendre et répondre aux expériences diverses des femmes.
7. Un changement durable exige une action coordonnée entre les secteurs et les institutions.

6.4 Résultats du premier jour

À la fin de la première journée, les participants avaient :

1. Acquisition d'une meilleure compréhension des liens entre changement climatique, numérisation et violence à l'égard des femmes et des filles.
2. Sensibilisation accrue aux risques émergents qui touchent les femmes et les filles dans toute la région.
3. Acquisition d'une compréhension pratique du cadre de recherche-pratique.
4. Reconnaissance accrue de l'importance du plaidoyer et de l'action fondés sur des données probantes.
5. Elles ont approfondi leur compréhension de l'importance de la construction de coalitions, du réseautage féministe et de la solidarité.

La première journée a permis d'établir avec succès les bases conceptuelles et stratégiques des séances plus pratiques de plaidoyer, de mobilisation des parties prenantes et de planification des actions qui ont suivi.

7.0 Compte rendu technique : Deuxième jour

La deuxième journée a été consacrée à la traduction des données probantes en actions de plaidoyer, en actions de coalition et en stratégies de mise en œuvre concrètes. S'appuyant sur les bases conceptuelles établies lors de la première journée, les participants ont approfondi les résultats de la recherche *Her Voice* et appliqué le cadre de recherche-pratique (R2P) à travers des exercices pratiques, l'analyse des parties prenantes, la planification du plaidoyer et des travaux de groupe.

Un moment fort de la journée a été la **présentation et la discussion des conclusions de l'étude multinationale « Her Voice », menée au Ghana, au Nigéria, au Cameroun et au Togo** par la professeure Joy Ngozi Ezeilo (SAN, OON). Ces conclusions ont confirmé les liens croissants entre changement climatique, numérisation et violences faites aux femmes et aux filles. Les participants ont examiné des données montrant comment la perte de moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire, les déplacements de population et la précarité économique, conséquences du changement climatique, accroissent la vulnérabilité des femmes aux violences. Les discussions ont également mis en lumière la montée en puissance des violences facilitées par les technologies, telles que le cyberharcèlement, le harcèlement en ligne, la surveillance numérique, l'extorsion sexuelle et le partage non consensuel d'images. Les participants ont réfléchi à la manière dont ces conclusions reflétaient les réalités de leurs propres pays et contextes organisationnels.

L'atelier a également permis aux participants d'approfondir leur compréhension de l'analyse des données probantes et de leur utilisation éthique. Les séances ont mis l'accent sur l'importance de la qualité des données, de la documentation éthique, de la confidentialité, des approches centrées sur les personnes survivantes et de l'interprétation des données probantes. Les participants ont exploré des approches pratiques pour transformer les résultats de la recherche en données probantes convaincantes afin d'éclairer le plaidoyer, la conception de programmes et l'engagement institutionnel. Les discussions ont renforcé le principe selon lequel les données probantes doivent être crédibles, exploitables et fondées sur des principes éthiques pour influencer efficacement le changement.

Une part importante de la journée a été consacrée à l'élaboration de stratégies de plaidoyer. Les participants ont examiné le plaidoyer comme un processus délibéré visant à influencer les décideurs et à obtenir des changements politiques, institutionnels et comportementaux. Les séances ont porté sur l'identification des problèmes, la définition des objectifs, la mobilisation des coalitions, l'élaboration des messages, la mobilisation des parties prenantes, la planification de la mise en œuvre et le suivi. L'accent a été mis en particulier sur l'élaboration de messages fondés sur des données probantes, clairs, ciblés, persuasifs et orientés vers l'action.

Les participants ont également réalisé des exercices de cartographie des parties prenantes et d'analyse des rapports de force afin de renforcer leur capacité à identifier et à mobiliser les acteurs clés susceptibles d'influencer le changement. Parmi les parties prenantes identifiées figuraient des ministères, des parlementaires, des institutions judiciaires, des organismes nationaux de défense des droits humains, des chefs traditionnels et religieux, des acteurs du secteur des télécommunications, des partenaires au développement, des médias et des structures communautaires. Grâce à ces exercices, les participants ont acquis des compétences pratiques en matière d'analyse de l'influence, de compréhension des dynamiques de pouvoir et de conception de stratégies de mobilisation adaptées au contexte.

L'une des séances les plus interactives de la journée a été l'atelier de groupe sur l'application du cadre de recherche à la pratique. Les participants ont travaillé en groupe pour élaborer des plans d'action et de plaidoyer concrets abordant des problématiques telles que la violence facilitée par les technologies, la prévention de la violence face aux changements climatiques, l'accès des victimes à la justice, les systèmes de responsabilisation communautaire, le plaidoyer en coalition et la réforme des politiques publiques. À l'aide de matrices de mise en œuvre structurées, chaque groupe a défini les objectifs de plaidoyer, les parties prenantes cibles, les messages clés, les activités proposées, le calendrier, les acteurs

responsables et les indicateurs de réussite. Cet exercice a permis aux participants de passer de l'analyse du problème à l'élaboration de stratégies concrètes et applicables.

Plusieurs enseignements importants ont été tirés de la deuxième journée. Les participants ont reconnu qu'un plaidoyer efficace exige des preuves crédibles, un ciblage stratégique, l'engagement de coalitions et un suivi soutenu. Ils ont également souligné l'importance de la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle, notamment pour aborder des problématiques complexes telles que les violences liées au climat et les abus facilités par les technologies. Les discussions ont par ailleurs renforcé l'importance des réseaux et de la solidarité féministes, de l'action collective et de la collaboration régionale pour la promotion des droits des femmes et la responsabilisation.

À la fin de la deuxième journée, les participants avaient renforcé leur capacité à analyser et à utiliser les données probantes pour le plaidoyer et l'action ; amélioré leur compréhension de la mobilisation des parties prenantes et de la planification du plaidoyer ; accru leur confiance dans l'application du cadre de recherche-pratique ; et élaboré des stratégies concrètes pour influencer les politiques, les institutions et les normes sociales. Cette journée a marqué un tournant important, passant de l'acquisition de connaissances à leur application pratique et à l'action stratégique.

8.0 Compte rendu technique : Troisième jour

8.1 Vue d'ensemble

La troisième et dernière journée de l'atelier a porté sur le lien entre l'apprentissage, le plaidoyer et l'action de coalition et les mécanismes régionaux de responsabilisation. Après avoir consacré les deux jours précédents à l'examen des interactions entre le changement climatique, la numérisation, les inégalités structurelles et les violences faites aux femmes et aux filles, et à l'application du cadre de recherche-pratique à la conception du plaidoyer et à la planification des actions, les participants étaient désormais en mesure de s'engager directement auprès des institutions continentales de défense des droits humains et dans les processus de plaidoyer collectif.

Cette journée a marqué l'aboutissement du processus de transformation des données probantes en actions mené dans le cadre de cet atelier. Elle a réaffirmé le principe selon lequel les résultats de la recherche, les stratégies de plaidoyer et les initiatives de coalition ont un impact plus important lorsqu'ils sont liés à des systèmes de responsabilisation qui influent sur le comportement des États, la mise en œuvre des politiques et les résultats en matière de protection des femmes et des filles.

8.2 Collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

L'un des moments forts de la troisième journée a été la participation des intervenants à la 87e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), qui se tenait simultanément à Banjul, en Gambie. Cette journée a également été marquée par les interventions orales de WACOL/WAWORC devant la CADHP : [i) Point de l'ordre du jour : Violences faites aux femmes et aux filles (Déclaration sur le lien entre changement climatique, numérisation et violences faites aux femmes et aux filles en Afrique de l'Ouest et centrale) ; ii) Droits humains : Notre responsabilité collective : Situation des droits humains en Afrique – Eau et durabilité ; iii) Intervention orale devant la CADHP s'appuyant sur des données de recherche pour la construction de coalitions et l'élaboration de politiques intégrées concernant le triptyque changement climatique, numérisation et violences faites aux femmes et aux filles en Afrique de l'Ouest et centrale].

La Commission africaine des droits de l'homme est le principal organe de défense des droits humains chargé de promouvoir et de protéger les droits humains et des peuples en Afrique. Créée en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, elle constitue une plateforme essentielle permettant aux organisations de la société civile, aux groupes de défense des droits des femmes et aux défenseurs des droits humains d'interagir avec les gouvernements sur leurs obligations en matière de protection et de respect des droits humains.

L'organisation de cet atelier en parallèle de la session de la CADHP a offert aux participants une occasion unique de dépasser les discussions théoriques et de découvrir concrètement les processus de responsabilisation régionaux. Ils ont ainsi pu observer comment les organisations de la société civile interagissent avec les institutions continentales, influencent les débats politiques, soulèvent des préoccupations quant aux violations des droits humains et militent pour une mise en œuvre plus efficace des instruments régionaux relatifs aux droits humains, tels que le Protocole de Maputo.

Pour nombre de participant·e·s, il s'agissait de leur premier contact direct avec un mécanisme régional de responsabilisation. Cette expérience a permis de démystifier le système africain des droits humains et de mieux apprécier les possibilités offertes par le plaidoyer féministe, les rapports alternatifs, l'engagement au sein de coalitions et le travail stratégique de responsabilisation au-delà des frontières nationales.

Les discussions ont souligné l'importance de recourir aux mécanismes régionaux pour compléter les efforts de plaidoyer nationaux, notamment dans les contextes où la mise en œuvre des lois et des politiques demeure insuffisante. Les participants ont reconnu qu'un changement significatif exige souvent une mobilisation coordonnée aux niveaux communautaire, national, régional et continental.

Les visites d'étude ont également facilité et éclairé la transmission à la Commission, par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif, du témoignage d'une participante à l'atelier (membre de WAWORC). Ce témoignage mettait en lumière les formes croisées de discrimination et de marginalisation subies par la participante et d'autres femmes/défenseures des droits humains dans le pays partenaire. La Commission a officiellement accusé réception de ce témoignage et l'a consigné, en précisant les mesures de suivi prévues, notamment la saisine des Rapporteurs spéciaux sur la torture et sur les droits des femmes, ainsi qu'une communication officielle avec le pays partenaire concerné.

8.3 Présentation du communiqué de l'atelier

Un autre moment important de la troisième journée a été la présentation du communiqué de l'atelier (Annexe 2) en marge de la 87e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Le communiqué reflétait la voix collective des participants de treize pays et traduisait les principaux débats de l'atelier, les résultats de la recherche et les priorités de plaidoyer en une position régionale unifiée. Il illustrait concrètement le message central de l'atelier : les données probantes doivent se traduire en actions.

S’appuyant sur les conclusions de l’étude « Her Voice » et des ateliers menés, le communiqué a mis en lumière les liens croissants entre le changement climatique, la numérisation, la précarité des ressources, la faiblesse des systèmes de responsabilisation et les violences faites aux femmes et aux filles. Il a exprimé son inquiétude face à la vulnérabilité accrue des femmes et des filles, exacerbée par les chocs climatiques, les déplacements de population, la précarité économique, les violences facilitées par les technologies et l’insuffisance des réponses institutionnelles.

Le communiqué a appelé les gouvernements africains, les institutions régionales, les partenaires au développement et les autres parties prenantes à renforcer la mise en œuvre des engagements existants en matière de droits humains, notamment ceux relatifs aux droits des femmes et à la protection contre

la violence. Il a également souligné la nécessité de mesures d'adaptation au changement climatique tenant compte des questions de genre, de réponses plus efficaces à la violence facilitée par les technologies, d'un meilleur accès à la justice, de systèmes de données renforcés et d'investissements accrus dans des mécanismes de prévention et de prise en charge centrés sur les victimes.

Surtout, le communiqué a réaffirmé le rôle des mouvements féministes, des organisations de défense des droits des femmes et des coalitions régionales dans la promotion de la responsabilisation, l'influence sur les politiques et l'avancement du changement transformateur à travers le continent.

8.4 Principaux enseignements tirés de l'engagement en matière de responsabilisation régionale

L'engagement auprès de la Commission africaine a permis aux participants de tirer plusieurs enseignements importants.

Premièrement, les mécanismes de responsabilisation sont essentiels. Les participants ont reconnu que les lois, les politiques et les engagements ne garantissent pas à eux seuls le changement. Un plaidoyer soutenu et un engagement en faveur de la responsabilisation sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre et des résultats concrets pour les femmes et les filles.

Deuxièmement, les systèmes régionaux de défense des droits humains offrent de précieuses possibilités d'influence. La Commission africaine, le Protocole de Maputo, les mécanismes des rapporteurs spéciaux et les processus de rapportage des États constituent d'importants points d'entrée pour promouvoir les droits des femmes et responsabiliser les gouvernements quant à leurs obligations.

Troisièmement, l'action collective amplifie l'impact. Les participants ont constaté que le plaidoyer collectif permet souvent d'obtenir une plus grande visibilité et une plus grande influence que les efforts isolés des organisations. Les coalitions fortes peuvent mobiliser des données probantes, amplifier les voix et maintenir la pression en faveur des réformes.

Quatrièmement, les données probantes demeurent essentielles à un plaidoyer efficace. L'atelier a confirmé que des données crédibles, des expériences vécues et des preuves documentées constituent de puissants outils pour influencer les décideurs et renforcer les exigences de reddition de comptes.

Enfin, les participantes ont reconnu que le plaidoyer féministe doit s'exercer à plusieurs niveaux. La mobilisation communautaire, l'engagement dans les politiques nationales et les processus de responsabilisation régionaux se renforcent mutuellement et peuvent collectivement contribuer à des systèmes de protection plus efficaces pour les femmes et les filles.

8.5 Résultats du troisième jour

À la fin du troisième jour, les participants avaient :

1. Ils ont renforcé leur compréhension des mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme et de responsabilisation.
2. Sensibilisation accrue aux possibilités d'impliquer la Commission africaine et d'autres institutions régionales dans la promotion des droits des femmes.
3. Ils ont approfondi leur compréhension de la responsabilité en tant qu'élément essentiel de la prévention et de la réponse à la violence.
4. A contribué à l'élaboration et à la présentation d'un communiqué régional reflétant les priorités communes en matière de plaidoyer.

5. Renforcement des réseaux régionaux, de la création de coalitions et de la solidarité féministe dans les pays participants.
6. Ils ont renforcé leur confiance pour s'engager auprès des institutions nationales et régionales en utilisant des approches de plaidoyer fondées sur des données probantes.
7. Ils ont réaffirmé leur engagement à traduire les résultats de la recherche en actions concrètes pour la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles.

La dernière journée a permis de relier avec succès le renforcement des capacités au plaidoyer régional et à l'engagement en matière de responsabilisation, renforçant ainsi l'objectif global de l'atelier qui était de bâtir une résilience fondée sur des données probantes grâce au renforcement des coalitions, au leadership partagé et à l'action stratégique.

9.0 Résultats des travaux de groupe et application du cadre de recherche-pratique

9.1 Vue d'ensemble

L'un des principaux aspects de l'atelier était l'application pratique du cadre de recherche « Her Voice » (R2P) à travers des exercices de groupe et des séances d'apprentissage collaboratif. Les participants ont travaillé en groupes multinationaux et multilingues pour analyser les données issues de la recherche « Her Voice », identifier les enjeux prioritaires touchant les femmes et les filles et élaborer des actions concrètes de plaidoyer et des programmes d'intervention.

Les séances de travail en groupe ont permis aux participants de dépasser la simple compréhension des résultats de recherche et de commencer à traduire les données probantes en actions concrètes. Grâce à des discussions guidées, les participants ont appliqué les étapes clés du cadre R2P, notamment l'analyse contextuelle, l'interprétation des données probantes, la priorisation, la cartographie des parties prenantes, la planification du plaidoyer et la conception des actions.

Ces exercices ont également permis aux participants de comparer leurs expériences entre les pays, d'identifier les défis communs et d'élaborer des réponses partagées aux nouvelles formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

9.2 Principaux points soulevés par les participants

Dans les deux groupes, anglophones et francophones, les participants ont identifié plusieurs problèmes récurrents qui ressortent des résultats de l'étude *Her Voice*.

Tableau 3 : Enjeux clés et orientations proposées en matière de plaidoyer

Problème émergent	Preuves issues de la recherche	Orientation proposée en matière de plaidoyer
Violences et vulnérabilités liées au climat	Les chocs climatiques aggravent l'insécurité alimentaire, les difficultés économiques, les déplacements de population et l'exposition à la violence.	Plaider en faveur de politiques climatiques tenant compte des questions de genre et de l'intégration des violences faites aux femmes et aux filles dans la planification de l'adaptation au changement climatique

Problème émergent	Preuves issues de la recherche	Orientation proposée en matière de plaidoyer
Violence facilitée par la technologie	Augmentation du harcèlement en ligne, du cyberharcèlement, de la surveillance numérique et des abus en ligne	Renforcer la législation, les mécanismes de signalement et l'éducation à la sécurité numérique
Accès limité aux services	Accès limité à la justice, aux services de protection et aux systèmes de soutien aux victimes	Améliorer la prestation de services, les filières d'orientation et les réponses centrées sur les survivants
vulnérabilité économique	La pauvreté et les chocs économiques accroissent l'exposition à l'exploitation et à la violence.	Promouvoir l'autonomisation économique et les mesures de protection sociale
Systèmes de données et de documentation défaillants	Disponibilité limitée de données désagrégées sur les formes émergentes de violence	Renforcer les systèmes de données, la recherche et la production de preuves
Normes sociales néfastes	Attitudes discriminatoires persistantes et relations de genre inégales	Soutenir les initiatives de mobilisation communautaire et de transformation des normes sociales
Mise en œuvre limitée des politiques	Les lois et politiques existantes restent souvent mal appliquées.	Renforcer la responsabilisation, le suivi et la défense des politiques

9.3 Priorités de plaidoyer découlant du travail de groupe

Les discussions de groupe ont mis en évidence une forte convergence autour de plusieurs priorités régionales en matière de plaidoyer.

Tout d'abord, les participants ont souligné la nécessité de considérer le changement climatique comme un enjeu d'égalité des sexes et de prévention des violences. Les discussions ont mis en lumière comment les chocs climatiques peuvent exacerber les inégalités existantes et accroître la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence, à l'exploitation et aux mécanismes de défense néfastes.

Deuxièmement, les participants ont plaidé pour une meilleure prise en compte des violences faites aux femmes et aux filles facilitées par les technologies. Si ces dernières offrent des possibilités de participation, d'apprentissage et d'autonomisation économique, elles exposent aussi les femmes et les filles à de nouvelles formes de violence, souvent mal comprises et insuffisamment prises en charge.

Troisièmement, les participants ont souligné l'importance de renforcer les systèmes de responsabilisation. Cela comprend l'amélioration de la mise en œuvre des lois et politiques existantes, l'amélioration de l'accès à la justice et le renforcement de la collaboration avec les mécanismes nationaux et régionaux de défense des droits humains.

Quatrièmement, les participantes ont souligné la nécessité d'investir davantage dans les mouvements féministes, la création de coalitions et le plaidoyer collectif. L'atelier a réaffirmé l'importance de la collaboration entre les organisations de défense des droits des femmes pour lutter contre les formes complexes et émergentes de violence.

9.4 Application du cadre de recherche-pratique

Le travail de groupe a démontré que les participants étaient capables d'appliquer efficacement le cadre de recherche-pratique.

Les participants ont réussi :

1. Problèmes prioritaires identifiés affectant les femmes et les filles dans leurs contextes respectifs
2. Interprétation et analyse des preuves disponibles
3. Nous avons examiné les causes profondes et les facteurs à l'origine des difficultés identifiées.
4. Problèmes prioritaires nécessitant une action immédiate
5. Principaux intervenants et acteurs responsables identifiés
6. Élaboration de messages de plaidoyer et de réponses stratégiques
7. Actions pratiques proposées pour la mise en œuvre aux niveaux national et régional

Les exercices ont démontré une confiance accrue des participants dans la traduction des résultats de la recherche en priorités de plaidoyer, en réponses de programmes et en stratégies d'engagement politique.

9.5 Principaux résultats du processus de travail en groupe

Les séances de travail en groupe ont permis d'obtenir plusieurs résultats importants, notamment :

1. Une meilleure compréhension de la manière dont les données probantes peuvent éclairer le plaidoyer et la conception des programmes
2. Amélioration de la capacité d'analyser et de hiérarchiser les défis complexes qui touchent les femmes et les filles
3. Une meilleure compréhension des liens entre le changement climatique, la numérisation et la violence à l'égard des femmes et des filles
4. Amélioration des compétences en matière d'analyse des parties prenantes et de planification du plaidoyer
5. Élaboration de priorités pratiques en matière de plaidoyer qui puissent être adaptées et mises en œuvre par les organisations participantes
6. Renforcement de la collaboration et des échanges de connaissances entre les participants de différents pays et secteurs

Le travail de groupe a donc servi de pont essentiel entre les résultats de la recherche et l'action concrète, renforçant ainsi l'objectif global de l'atelier qui était de consolider le plaidoyer fondé sur des données probantes et l'action des coalitions en Afrique de l'Ouest et centrale.

10.0 Principaux enseignements, résultats et perspectives stratégiques

10.1 Vue d'ensemble

L'atelier a permis d'approfondir la réflexion sur l'évolution des violences faites aux femmes et aux filles et a renforcé la capacité des participant·e·s à utiliser les données probantes pour le plaidoyer, l'élaboration de politiques, la création de coalitions et l'amélioration des programmes. Grâce à des présentations, des échanges entre pairs, des exercices pratiques, la participation à des mécanismes régionaux de responsabilisation et l'application du cadre de recherche-pratique « Her Voice », les participant·e·s ont acquis une meilleure compréhension des facteurs de violence et des moyens de traduire les données probantes en actions concrètes.

L'un des points forts de cet atelier résidait dans son orientation pratique. Les participants sont passés de l'examen des résultats de recherche à l'analyse des données probantes, à l'identification des priorités en matière de plaidoyer, à l'élaboration de réponses concrètes et à l'exploration des possibilités de collaboration régionale et d'engagement en matière de redevabilité.

10.2 La violence à l'égard des femmes et des filles exige une approche systémique

L'un des principaux enseignements de cet atelier a été la reconnaissance du fait que les violences faites aux femmes et aux filles ne peuvent être comprises ni traitées isolément. Les participants ont reconnu que ces violences sont façonnées par des facteurs interdépendants, notamment les inégalités de genre, les normes sociales néfastes, la précarité économique, les vulnérabilités liées au climat, les risques numériques, la faiblesse des réponses institutionnelles et les rapports de force inégaux.

Cela a renforcé l'importance d'adopter des approches intégrées et multisectorielles qui s'attaquent à la fois aux manifestations immédiates de la violence et aux conditions structurelles qui la rendent possible.

10.3 Le changement climatique apparaît comme un important facteur multiplicateur de risque

les chocs climatiques tels que la sécheresse, les inondations, les déplacements de population, l'insécurité alimentaire et la perte de moyens de subsistance peuvent accroître la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence, à l'exploitation, aux mécanismes d'adaptation néfastes et réduire leur accès aux services de soutien.

Les participants ont reconnu l'importance d'intégrer des approches tenant compte des questions de genre et axées sur la protection dans les initiatives d'adaptation au changement climatique, de renforcement de la résilience et de réponse aux catastrophes.

10.4 La numérisation présente à la fois des opportunités et des risques

Les participants ont examiné l'influence croissante des technologies numériques sur la vie des femmes et des filles. Si la numérisation offre des possibilités d'apprentissage, de communication, de participation économique, de mise en réseau et de plaidoyer, elle expose également les femmes et les filles à de nouvelles formes de violence facilitées par la technologie.

Les discussions ont mis en lumière les préoccupations liées au cyberharcèlement, au harcèlement en ligne, à la surveillance numérique, à la diffusion abusive d'images et à d'autres formes de violence en ligne. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les mesures de sécurité numérique, les protections juridiques, la sensibilisation et les systèmes de soutien aux victimes.

10.5 Les preuves doivent se traduire en actions

Un message central de l'atelier était que la recherche seule ne suffit pas à engendrer le changement. Les données probantes ne prennent tout leur sens que lorsqu'elles éclairent le plaidoyer, l'influence sur les politiques, la conception des programmes, la responsabilité institutionnelle et l'action collective.

Le cadre de recherche et de mise en pratique de Her Voice a été largement reconnu comme un outil pratique pour aider les organisations à passer de la production de données probantes à l'action. Grâce aux exercices de groupe, les participants ont démontré une confiance accrue dans l'analyse des données probantes, l'identification des priorités, la mobilisation des parties prenantes et l'élaboration de stratégies de plaidoyer.

10.6 La création de coalitions renforce l'impact

Les participants ont systématiquement souligné l'importance de la création de coalitions et de l'action collective. L'atelier a démontré comment la collaboration entre les organisations de défense des droits des femmes, les réseaux féministes, les chercheurs, les institutions de défense des droits humains, les acteurs juridiques et les organisations communautaires peut renforcer l'influence du plaidoyer et multiplier les possibilités de changement.

Le caractère régional de l'atelier a renforcé la solidarité et créé des opportunités de collaboration future, d'échange de connaissances et de plaidoyer coordonné en Afrique de l'Ouest et centrale.

10.7 Les mécanismes de responsabilisation sont essentiels à un changement durable

Les échanges avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont renforcé l'importance de la responsabilité dans la promotion des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Les participants ont mieux compris le rôle des mécanismes régionaux de défense des droits humains dans l'élaboration des politiques, le suivi de leur mise en œuvre et le renforcement des systèmes de protection.

L'atelier a mis en lumière les possibilités pour les organisations d'utiliser plus stratégiquement les mécanismes de responsabilisation nationaux et régionaux dans leurs efforts de plaidoyer.

10.8 L'inclusion et l'intersectionnalité sont importantes

Les participantes ont souligné à plusieurs reprises l'importance de reconnaître la diversité des réalités et des expériences des femmes et des filles. Les discussions ont mis en lumière comment des facteurs tels que le handicap, l'âge, la pauvreté, le déplacement, la situation géographique, la langue et l'exclusion numérique peuvent accroître la vulnérabilité à la violence et influencer l'accès aux services et aux opportunités.

L'atelier a réaffirmé la nécessité d'adopter des approches centrées sur les survivantes et intersectionnelles afin de garantir qu'aucune femme ni fille ne soit laissée pour compte.

10.9 Preuves d'apprentissage et de renforcement des capacités

Plusieurs indicateurs suggèrent que l'atelier a contribué à renforcer les capacités des participants et leur préparation à l'action.

Cela comprenait :

1. Participation active aux discussions, aux analyses de cas et aux exercices pratiques tout au long de l'atelier de trois jours
2. Application réussie du cadre de recherche-pratique lors des séances de travail en groupe
3. Élaboration de priorités en matière de plaidoyer, de stratégies de mobilisation des parties prenantes et de recommandations axées sur l'action
4. Un engagement significatif auprès des mécanismes régionaux de responsabilisation par le biais d'activités liées à la 87e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
5. Élaboration d'un communiqué régional reflétant une analyse collective, des priorités partagées et des orientations de plaidoyer convenues.
6. Renforcement des échanges et de la collaboration entre les participants de treize pays
7. Forte implication lors des discussions plénières, des séances d'apprentissage entre pairs et des exercices collaboratifs

Collectivement, ces résultats indiquent que l'atelier est allé au-delà de la simple sensibilisation pour renforcer la capacité des participants à utiliser les données probantes à des fins de plaidoyer, de constitution de coalitions et d'action.

10.10 Résultats globaux de l'atelier

À la fin de l'atelier, les participants avaient :

1. Ont permis d'améliorer leur compréhension des liens entre le changement climatique, la numérisation et la violence à l'égard des femmes et des filles
2. Renforcement de leur capacité à interpréter et à utiliser les données de recherche à des fins de plaidoyer et d'amélioration des programmes
3. Ont amélioré leur compréhension et leur application du cadre de recherche-pratique de Her Voice
4. Amélioration de leur capacité à identifier les priorités en matière de plaidoyer et à mobiliser les principales parties prenantes
5. Connaissance approfondie des mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme et de responsabilisation
6. Élargissement des réseaux régionaux et des possibilités de collaboration
7. Élaboration d'idées pratiques pour intégrer les apprentissages des ateliers dans le plaidoyer et la programmation organisationnels

L'atelier a donc atteint son objectif principal, à savoir renforcer le plaidoyer fondé sur des données probantes et l'action des coalitions, tout en consolidant la solidarité régionale, le leadership féministe

et l'engagement commun à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale.

11.0 Résultats de l'atelier, conclusions de l'apprentissage et de l'évaluation

L'évaluation des résultats de l'atelier s'est appuyée sur de multiples sources de données, notamment les formulaires d'évaluation des participants, les observations des animateurs, les rapports des rapporteurs, l'engagement des participants pendant les séances, les productions des travaux de groupe, les documents de plaidoyer, les exercices de planification d'actions et le communiqué de l'atelier. Bien que le nombre de formulaires d'évaluation reçus soit limité, la convergence des données issues de ces différentes sources offre une base solide pour évaluer l'apprentissage, l'engagement et l'application des connaissances par les participants.

Les résultats présentés dans cette section doivent donc être interprétés comme indicatifs plutôt que comme statistiquement représentatifs de l'ensemble des participants. Néanmoins, la cohérence observée dans les commentaires des participants, les productions de groupe, les observations des animateurs et les documents de l'atelier témoigne de manière crédible de l'apprentissage, du renforcement des capacités et de la préparation à l'action.

11.1 Perceptions générales des participants

Les retours des participants ont été extrêmement positifs. La plupart des répondants ont indiqué que les objectifs de l'atelier avaient été atteints, totalement ou en grande partie, et ont souligné la grande pertinence du contenu pour leur travail, leurs priorités en matière de plaidoyer et les mandats de leur organisation.

De nombreux participants ont particulièrement apprécié l'aspect pratique de l'atelier. La combinaison de présentations techniques, d'apprentissage entre pairs, d'exercices de groupe, de séances de planification de plaidoyer et de participation aux mécanismes régionaux de responsabilisation a été largement perçue comme utile, stimulante et applicable aux défis concrets.

Les participants ont apprécié l'opportunité d'aller au-delà de la discussion sur la violence à l'égard des femmes et des filles et de s'engager directement dans des approches pratiques pour traduire les données probantes en plaidoyer, en influence politique, en action de coalition et en responsabilisation.

11.2 Apprentissage perçu et renforcement des capacités

Les retours des participants, les exercices de groupe et les observations de l'animateur suggèrent que l'atelier a contribué de manière significative à renforcer les connaissances, les compétences et la confiance des participants.

La plupart des participants ont démontré une meilleure compréhension des liens entre les changements climatiques, la numérisation, les inégalités structurelles et les violences faites aux femmes et aux filles. Nombre d'entre eux ont également fait état d' une confiance accrue dans leur capacité à recueillir, analyser, interpréter et utiliser des données probantes afin d'influencer les politiques, les programmes et les réponses institutionnelles.

Le cadre de recherche et de pratique « Her Voice » (R2P) s'est révélé être l'un des aspects les plus appréciés de l'atelier. Les participants l'ont perçu comme un outil pratique permettant de passer des résultats de la recherche aux priorités de plaidoyer, aux stratégies de mobilisation des parties prenantes et à des actions concrètes.

Les participants ont également démontré une confiance accrue dans la planification du plaidoyer, l'élaboration des messages, la constitution de coalitions, la mobilisation des parties prenantes et le plaidoyer axé sur la responsabilisation.

11.3 Séances et expériences les plus appréciées

Plusieurs composantes de l'atelier se sont révélées particulièrement précieuses, tant chez les participants anglophones que francophones.

De nombreux participants ont souligné :
• Le cadre de la recherche à la pratique (R2P) et son application concrète • La production, l'analyse et l'utilisation de données probantes à des fins de plaidoyer • L'élaboration de stratégies de plaidoyer et la construction de messages • La cartographie des parties prenantes et les exercices de mobilisation • Le travail de groupe et les séances de résolution collaborative de problèmes • La création de coalitions et les discussions sur le leadership partagé • La découverte des mécanismes régionaux de responsabilisation, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples • Les discussions sur le changement climatique, la numérisation et la violence à l'égard des femmes et des filles

Les participants ont systématiquement apprécié les occasions de mettre en pratique leurs connaissances par le biais d'exercices concrets plutôt que de se fier uniquement à des présentations et des discussions théoriques.

11.4 Principaux enseignements tirés de l'atelier

Plusieurs leçons récurrentes se sont dégagées des réflexions des participants, des discussions de groupe et des observations de l'animateur.

De nombreux participants ont reconnu que :
• Un plaidoyer efficace doit reposer sur des données et des preuves crédibles. • La recherche n'a de sens que lorsqu'elle se traduit en actions. • Les changements climatiques et la numérisation sont des facteurs de plus en plus importants de vulnérabilité et de violence à l'égard des femmes et des filles. • La création de coalitions et l'action collective renforcent l'influence et l'impact du plaidoyer. • Un plaidoyer efficace exige une communication stratégique, la mobilisation des parties prenantes et la redevabilité. • Les lois et politiques existantes sont souvent limitées par une mise en œuvre insuffisante plutôt que par l'absence de cadres juridiques.
• Les mécanismes régionaux de redevabilité offrent de précieuses opportunités pour promouvoir les droits des femmes et la redevabilité institutionnelle.

Les participantes ont également démontré une meilleure compréhension des approches intersectionnelles qui reconnaissent comment le handicap, l'âge, la pauvreté, le déplacement, la situation géographique et l'exclusion numérique façonnent les expériences des femmes et leur accès aux services.

11.5 Domaines nécessitant un renforcement

Bien que les commentaires globaux aient été positifs, les participants ont identifié plusieurs points nécessitant une attention particulière.

De nombreux participants ont exprimé le souhait de bénéficier de :
• plus de temps pour approfondir les thèmes des ateliers ; • davantage de séances pratiques sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données probantes ; • un débat élargi sur les mécanismes de responsabilisation régionaux et internationaux ; • un accompagnement post-atelier renforcé, ainsi qu'un soutien financier et technique accru, notamment pour les volets relatifs aux droits et à la défense des politiques ; • des possibilités continues d'apprentissage entre pairs, de réseautage et de collaboration régionale.

Quelques participants ont également suggéré des améliorations concernant la logistique de l'atelier, les services d'interprétation, l'hébergement et les installations du lieu.

11.6 Preuves d'apprentissage et de renforcement des capacités

Au-delà des commentaires des participants, la preuve de l'apprentissage a été démontrée par les résultats pratiques produits au cours de l'atelier.

Les participants ont appliqué avec succès le cadre de recherche-pratique pour analyser les données probantes, identifier les priorités en matière de plaidoyer, examiner les causes profondes, cartographier les parties prenantes, élaborer des stratégies de plaidoyer et formuler des plans d'action pertinents à leurs contextes nationaux et régionaux.

La qualité des présentations de groupe, des stratégies de mobilisation des parties prenantes, des messages de plaidoyer, des plans de mise en œuvre et des matrices d'action a démontré la capacité des participants à passer de la théorie à la pratique. L'élaboration et la présentation d'un communiqué régional lors de la 87e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont également illustré leur aptitude à traduire les données probantes en actions collectives de plaidoyer et de responsabilisation.

Les observations des animateurs tout au long de l'atelier ont également indiqué une confiance croissante des participants dans la discussion des données probantes, l'identification des points d'entrée stratégiques pour le plaidoyer, la mobilisation des décideurs et l'utilisation des mécanismes régionaux de responsabilisation.

11.7 Évaluation globale

Bien que le nombre de formulaires d'évaluation remplis soit limité, les commentaires recueillis corroborent largement les observations faites tout au long de l'atelier. Les participants ont fait preuve d'un fort engagement lors des discussions plénières, des exercices pratiques, des séances de cartographie des parties prenantes, des simulations de plaidoyer et des activités axées sur la responsabilisation.

La qualité des résultats des travaux de groupe, des stratégies de plaidoyer, des plans d'action et du communiqué de l'atelier témoigne une fois de plus que les participants ont été capables de comprendre, d'appliquer et de mettre en œuvre les concepts clés présentés lors de l'atelier.

L'ensemble des éléments de preuve disponibles indique que l'atelier a permis de renforcer la compréhension des participants en matière de plaidoyer fondé sur des données probantes, d'améliorer leur capacité à utiliser le cadre de recherche-pratique, de sensibiliser davantage aux nouveaux facteurs de violence à l'égard des femmes et des filles et de renforcer l'importance de la création de coalitions, du leadership féministe et de la responsabilité dans la promotion des droits des femmes en Afrique de l'Ouest et centrale.

12.0 Défis, limites et leçons apprises

L'atelier a atteint ses objectifs et a généré d'importantes opportunités d'apprentissage, de réseautage et de résultats concrets. Cependant, plusieurs défis et enseignements ont émergé, qui seront essentiels pour les futures initiatives de renforcement des capacités.

12.1 Défis et limites

1. **Temps limité pour des discussions complexes :** L'atelier a abordé un large éventail de questions interdépendantes, notamment les changements climatiques, la numérisation, les violences faites aux femmes et aux filles, le plaidoyer, la création de coalitions et les mécanismes de responsabilisation. Compte tenu de l'étendue et de la complexité de ces thèmes, les participants

ont exprimé le souhait de disposer de plus de temps pour approfondir les discussions et consolider la planification des actions.

2. **Exigences linguistiques et de communication :** La participation de délégués anglophones et francophones a enrichi l'apprentissage et les échanges régionaux. Si l'interprétation simultanée a facilité la communication, les différences linguistiques ont parfois ralenti le rythme des discussions et des interactions de groupe.

3. **Diversité des niveaux d'expérience :** Les participants possédaient des niveaux d'expérience variés en matière d'utilisation de la recherche, de plaidoyer, de création de coalitions et de participation aux mécanismes de responsabilisation. Les animateurs ont donc dû trouver un équilibre entre expertise technique et accessibilité afin de garantir une participation active de tous.

4. **Contraintes liées aux ressources et aux capacités :** Bon nombre des priorités de plaidoyer et des plans d'action élaborés lors de l'atelier nécessiteront un soutien financier, technique et institutionnel continu. Les limitations de ressources continuent d'entraver la capacité de nombreuses organisations de défense des droits des femmes à mettre en œuvre et à étendre leurs initiatives de plaidoyer.

5. **Lacunes dans les données probantes sur les enjeux émergents :** Les discussions ont mis en lumière des lacunes persistantes dans les données probantes relatives à la violence facilitée par la technologie et aux impacts différenciés des changements climatiques selon le sexe, soulignant la nécessité de poursuivre les recherches, la documentation et la production de connaissances.

12.2 Principaux enseignements tirés

Plusieurs enseignements importants ont été tirés de cet atelier.

1. Les données probantes sont d'autant plus précieuses qu'elles se traduisent par du plaidoyer, une influence politique, la responsabilisation et des actions concrètes.

2. Les nouveaux défis tels que le changement climatique et la violence facilitée par la technologie exigent des réponses intégrées et adaptatives.

3. La constitution de coalitions demeure l'une des stratégies les plus efficaces pour renforcer l'influence, amplifier les voix et faire progresser l'action collective.

4. Les mécanismes régionaux de responsabilisation offrent d'importantes opportunités pour promouvoir les droits des femmes et renforcer la mise en œuvre des engagements existants.

5. Le renforcement des capacités est plus efficace lorsqu'il est soutenu par un apprentissage continu, le réseautage, le mentorat et les échanges entre pairs, au-delà d'un simple atelier.

L'atelier a réaffirmé l'importance de passer de la production de connaissances à une action coordonnée, à une responsabilisation accrue et à un investissement soutenu dans le leadership féministe et le développement du mouvement en Afrique de l'Ouest et centrale.

13.0 Recommandations stratégiques

S'appuyant sur les discussions en atelier, le travail de groupe, les résultats de la recherche et l'engagement auprès des mécanismes régionaux de responsabilisation, les recommandations stratégiques suivantes sont proposées pour renforcer le plaidoyer fondé sur des données probantes et l'action collective afin de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

13.1 Recommandations à l'intention des organisations, coalitions et acteurs de la société civile œuvrant pour les droits des femmes

1. Renforcer l'utilisation des données probantes pour éclairer le plaidoyer, l'engagement politique et la conception des programmes grâce à une application plus large du cadre de recherche-pratique.
2. Intégrer les risques liés au climat et la violence facilitée par la technologie dans les programmes de prévention et de réponse à la violence.
3. Renforcer la création de coalitions, le partage des connaissances et le plaidoyer coordonné autour des priorités régionales communes.
4. Élargir l'expertise en matière d'identification et de mobilisation de sources de financement alternatives afin de promouvoir l'autonomie financière et de préserver l'autonomie politique et le programme de plaidoyer de la Coalition.
5. Développer la documentation et le suivi des nouvelles formes de violence touchant les femmes et les filles, en particulier celles liées aux changements climatiques et à la numérisation.
6. Accroître la participation aux mécanismes de responsabilisation nationaux, régionaux et internationaux afin de promouvoir les droits des femmes et la responsabilisation institutionnelle, notamment par le biais du suivi des organes conventionnels et des contributions aux rapports parallèles.

13.2 Recommandations aux gouvernements et aux institutions publiques

1. Renforcer la mise en œuvre et l'application des lois, politiques et engagements existants relatifs à la violence à l'égard des femmes et des filles.
2. Intégrer des approches tenant compte des questions de genre et centrées sur les survivants dans les cadres d'adaptation au changement climatique, de réponse aux catastrophes et de gouvernance numérique.
3. Renforcer les mesures de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux filles facilitées par la technologie.
4. Accroître les investissements dans les services de soutien aux victimes accessibles, notamment l'aide juridique, le soutien psychosocial, les systèmes d'orientation et les mécanismes de protection.
5. Renforcer les systèmes de données et la coordination interinstitutionnelle pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la responsabilisation.
6. Faciliter le déroulement rapide des procédures judiciaires pour une justice rapide dans les cas de violence à l'égard des femmes et des filles

13.3 Recommandations à l'intention des organes régionaux de défense des droits de l'homme et des partenaires au développement

1. Développer les possibilités de participation de la société civile aux processus régionaux de redevabilité et de compte rendu.
2. Renforcer le soutien au développement du mouvement féministe, au renforcement des coalitions et aux initiatives d'apprentissage transnationales.
3. Investir dans la recherche, l'innovation et la production de données probantes sur les enjeux émergents qui touchent les femmes et les filles, en particulier la violence liée au climat et la violence facilitée par la technologie.
4. Promouvoir une meilleure connaissance et une utilisation accrue des instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Protocole de Maputo et les mécanismes de la Commission africaine.
5. Fournir un soutien durable et flexible aux organisations et coalitions de défense des droits des femmes qui œuvrent pour la prévention, la responsabilisation et le changement des normes sociales.

13.4 Actions prioritaires pour l'avenir

Les participants ont identifié les priorités immédiates suivantes :

1. Diffusion des enseignements tirés de l'atelier au sein des organisations et réseaux participants.
2. Application des stratégies de plaidoyer et des plans d'action élaborés dans le cadre du modèle de recherche-pratique.
3. Poursuite de la collaboration et du partage d'informations entre les organisations et coalitions participantes.
4. Renforcement de l'engagement dans les mécanismes de responsabilisation aux niveaux national et régional.
5. Poursuivre la collecte et la documentation de preuves concernant les nouvelles formes de violence touchant les femmes et les filles.

La mise en œuvre de ces recommandations contribuera à un plaidoyer plus efficace fondé sur des données probantes, à une responsabilisation accrue et à une action régionale plus coordonnée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale.

14.0 Conclusion

L'atelier régional d'ACT Afrique sur le renforcement des capacités, le plaidoyer et la diffusion des connaissances a constitué une plateforme essentielle pour promouvoir des actions fondées sur des données probantes afin de prévenir et de combattre les violences faites aux femmes et aux filles en Afrique de l'Ouest et centrale. Réunissant des organisations de défense des droits des femmes, des réseaux féministes, des acteurs des droits humains, des chercheurs, des partenaires au développement et des militants de treize pays, cet atelier a créé un espace unique d'apprentissage, de réflexion, de collaboration et d'action collective.

L'atelier a réaffirmé que la violence à l'égard des femmes et des filles demeure l'un des principaux obstacles à l'égalité des sexes, aux droits humains et au développement durable. Il a également souligné l'évolution rapide de ce défi. Les changements climatiques, la numérisation, la précarité économique, les déplacements de population et le creusement des inégalités engendrent des risques nouveaux et complexes qui exigent des réponses novatrices, coordonnées et adaptatives.

L'un des principaux enseignements de cet atelier est que les données probantes, à elles seules, ne suffisent pas à engendrer le changement. Les résultats de la recherche ne deviennent transformateurs que lorsqu'ils se traduisent par des actions de plaidoyer, une influence sur les politiques publiques, une responsabilisation institutionnelle, une amélioration des programmes et une mobilisation communautaire. Le cadre de recherche « Her Voice » a fourni aux participants des outils concrets pour combler le fossé entre la production de connaissances et leur mise en œuvre, renforçant ainsi leur capacité à interpréter les données probantes, à mobiliser les parties prenantes et à impulser le changement.

L'atelier a également souligné l'importance de la création de coalitions et du leadership collectif. Les participants ont reconnu qu'aucune organisation, institution ou secteur ne peut, à lui seul, s'attaquer efficacement aux causes interdépendantes des violences faites aux femmes et aux filles. Un progrès durable exige des partenariats solides, le partage des connaissances, un plaidoyer coordonné et un investissement soutenu dans le leadership féministe et le développement du mouvement.

Les échanges avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont une fois de plus souligné le rôle crucial de la redevabilité dans la promotion des droits des femmes. Les participants ont acquis des connaissances précieuses sur la manière dont les mécanismes régionaux peuvent compléter les efforts nationaux et offrir des perspectives supplémentaires pour favoriser la mise en œuvre, suivre les engagements et renforcer les systèmes de protection des femmes et des filles. Elles ont surtout renforcé le sentiment d'appartenance à une même communauté parmi les participant·e·s. Il a favorisé la

solidarité régionale, approfondi la collaboration entre les acteur·trices de la défense des droits des femmes et suscité un engagement renouvelé en faveur d'un plaidoyer et d'actions fondés sur des données probantes. Les relations, les idées, les stratégies et les engagements qui ont émergé de cet atelier constituent une base solide pour la poursuite de la collaboration et de l'action collective au-delà de Banjul.

Alors que la région continue de faire face à des menaces croissantes pesant sur les droits, la sécurité et le bien-être des femmes et des filles, l'atelier a démontré que lorsque les données probantes lient a la fois le leadership, la responsabilisation et l'action collective, elles peuvent constituer un puissant catalyseur de changement. Le défi à venir est de maintenir la dynamique créée, de renforcer les partenariats et de traduire les engagements en actions concrètes qui améliorent la vie des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale.

ANNEXE

Annexe 1 – L'outil de transfert de la recherche à la pratique (R2P) la Matrice



MATRICE HER VOICE : DE LA RECHERCHE À LA PRATIQUE

De la recherche à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles

Changement climatique • Digitalisation • Rareté des ressources • VFF



🗺ÉTAPE DU PARCOURS	🎯 OBJECTIF (Ce que ce niveau traite)	? QUESTIONS CLÉS (Auxquelles elle aide à répondre)	🛠OUTILS & MÉTHODES CLÉS (Issus de Her Voice)	📋 CE QUE VOUS PRODUISEZ (Résultat)	👥 QUI L'UTILISE (Utilisateurs principaux)	📈 COMMENT CELA GUIDE L'ACTION ET L'IMPACT
1 COMPRENDRE LE CONTEXTE	Clarifier les facteurs interconnectés des VFF dans votre contexte : changement climatique, digitalisation, rareté des ressources, inégalités de genre.	• Que se passe-t-il ? • Où cela se passe-t-il ? • Qui est le plus touché ? • Pourquoi cela se produit-il ?	• Revue documentaire • Entretiens avec informateurs clés (EIC) • Revue des politiques et documents • Données et rapports secondaires	**Aperçu du contexte** Carte des risques clés, analyse des facteurs, lacunes initiales dans les données probantes.	ODF, OSC, coalitions, chercheurs, acteurs politiques	Construit une compréhension partagée pour prioriser les besoins en données probantes et cibler les domaines d'action.
2 RECUEILLIR LES BONNES DONNÉES	Générer des données éthiques, sûres et fiables sur les VFF et leurs liens avec le changement climatique et la digitalisation.	• Quelles sont les expériences des personnes ? • Quelles données existent ? • Que manque-t-il ?	• Outil EIC • Guide de discussion de groupe (DG) • Outil d'enquête ménage/communauté • Protocoles de sécurité et d'éthique	**Données de qualité** Récits, statistiques, observations et jeux de données désagrégés par groupes vulnérables.	Collecteurs de données, ODF, OSC, membres de la communauté	Crée des données probantes crédibles, utilisables pour le plaidoyer et le changement de politiques.
3 ANALYSER ET INTERPRÉTER	Donner du sens aux données à travers un prisme de genre et de droits pour révéler tendances, causes et inégalités.	• Quelles tendances existent ? • Quelles sont les causes profondes ? • Qui est le plus à risque, et pourquoi ?	• Analyse thématique • Analyse de genre et intersectionnelle Analyse • de la trajectoire Climat–VFF • Cartographie des risques VFF numériques	**Perspectives issues des données** Constats clés, tendances, causes profondes et profils de risque intersectionnels.	Chercheurs, ODF, OSC, analystes, coalitions	Transforme les données brutes en perspectives significatives qui mettent en évidence les problèmes structurels.
4 TRADUIRE EN PRATIQUE ET EN PLAIDOYER	Convertir les données probantes en messages clairs, demandes politiques et solutions pratiques.	• Qu'est-ce que cela signifie ? • Que faut-il changer ? • Quels sont nos messages clés ?	• Modèle de note d'information • Canevas de message de plaidoyer • Cadre de recommandations politiques • Théorie du changement	**Produits de plaidoyer** Notes d'information, demandes politiques, points de discussion, supports de campagne.	ODF, OSC, responsables du plaidoyer, équipes de communication	Fournit des messages et supports puissants pour influencer les décideurs.

5 MOBILISER ET INFLUENCER	Utiliser les données probantes et les coalitions pour engager les décideurs et mobiliser les communautés.	• Qui devons-nous engager ? • Comment construire des alliances ? • Comment influencer les décisions ?	• Cartographie des parties prenantes • Plan d'engagement multi-acteurs • Boîte à outils de renforcement des coalitions Plan de plaidoyer et de • campagne	**Actions de mobilisation** Réunions, dialogues, engagement médiatique, campagnes, engagements obtenus.	ODF, coalitions, communautés, décideurs, médias	Favorise les engagements politiques, les réponses programmatiques et la mobilisation communautaire.
6 SUIVRE, APPRENDRE ET S'ADAPTER	Suivre les progrès, tirer des leçons et adapter les stratégies pour un impact et une durabilité accrus.	• Les actions fonctionnent-elles ? • Quelle différence avons-nous faite ? • Que devons-nous adapter ou étendre ?	• Indicateurs de suivi • Outil de suivi des résultats • Sessions de revue d'apprentissage • Boucles de rétroaction	**Apprentissage et impact** Rapports d'avancement, récits d'impact, leçons apprises, stratégies ajustées.	ODF, coalitions, équipes S&E, bailleurs, communautés	Renforce la redevabilité, l'apprentissage et la transformation à long terme.

PRINCIPES TRANSVERSAUX
(À chaque étape)

Ne pas nuire & sécurité des participant·e·s | Éthique, confidentialité & consentement éclairé | Intersectionnalité & inclusion | Valeurs féministes : le pouvoir avec, pas sur | Leadership & appropriation locale | Droits humains & justice sociale

Meilleures données. Voix plus fortes. Avenir plus lumineux. 🧡

Cette matrice transforme la recherche en changement réel en reliant les données probantes à l'action, les personnes au pouvoir, et les voix à l'influence.

Annexe 2 – Communiqué de l'atelier

Vendredi 15 mai 2026

COMMUNIQUÉ PRÉSENTÉ EN MARGIES DE LA 87E SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Banjul, La Gambie | Mai 2026

Nous, participants de treize pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, réunis à l'atelier régional ACT Africa sur le renforcement des capacités et le plaidoyer, intitulé *« Renforcer la résilience en matière de prévention et de réponse à la violence à l'égard des femmes (VAW) grâce au renforcement des coalitions, au leadership partagé et au plaidoyer »,* qui s'est tenu à Banjul, en Gambie, du 13 au 15 mai 2026 sous l'égide de Women Aid Collective (WACOL) et de la Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (WAWORC), avec le soutien financier d'ONU Femmes et de la Commission européenne, réaffirmons notre engagement collectif à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG) en Afrique.

S'appuyant sur l' étude régionale de *Her Voice* menée au Cameroun, au Ghana, au Nigéria et au Togo, nous constatons l'imbrication croissante des changements climatiques, de la numérisation, de la raréfaction des ressources et des violences faites aux femmes et aux filles. Les données montrent que les chocs climatiques, les déplacements de population, la raréfaction des ressources, l'insécurité économique, les violences en ligne, la faiblesse des systèmes judiciaires et l'absence de mécanismes de responsabilisation adéquats accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale. Elles soulignent également l'importance d'actions féministes concertées, notamment par la création de coalitions, comme moteur essentiel d'un changement structurel et transformateur.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, malgré un accès numérique croissant, les femmes continuent d'être victimes de cyberharcèlement généralisé, de violences sexistes facilitées par la technologie et d'obstacles à la dénonciation des abus. Nous constatons également le sous-investissement important dans l'action climatique tenant compte des questions de genre et l'invisibilité persistante des réalités vécues par les femmes dans les systèmes de données nationaux.
En conséquence, nous appelons les États africains parties à :

- Mettre pleinement en œuvre les décisions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Protocole de Maputo et toutes les obligations régionales et internationales relatives aux

droits de l'homme et aux droits des femmes, en particulier celles concernant l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

- Intégrer des approches tenant compte des questions de genre et centrées sur les survivants dans les cadres d'adaptation au changement climatique, de réponse aux catastrophes, de gouvernance numérique et de développement national ;
- Mettre en place des systèmes accessibles, dotés de financements adéquats et ancrés dans la communauté pour la prévention, le signalement, la protection et la réparation des préjudices subis par les victimes de violence ;
- Adopter et appliquer des lois visant à lutter contre les violences sexuelles et sexistes facilitées par la technologie, et renforcer la gouvernance numérique et la protection en ligne des femmes et des filles ;
- Investir dans des systèmes de données nationaux harmonisés et dans une recherche féministe et sensible au genre qui génère des preuves crédibles pour la réforme des politiques et la responsabilisation ;
- Protéger les défenseuses des droits humains, les mouvements féministes et les acteurs de la société civile contre les réactions négatives, les représailles et le rétrécissement de l'espace civique.

Nous exhortons en outre les gouvernements africains, les communautés économiques régionales, les partenaires au développement et la communauté internationale à renforcer leur collaboration avec les organisations dirigées par des femmes et les coalitions féministes afin de promouvoir la responsabilisation, les rapports parallèles, les litiges stratégiques et le plaidoyer politique.

En tant que participantes originaires de toute l'Afrique de l'Ouest et centrale, nous nous engageons à maintenir la solidarité et l'action féministes transfrontalières, à renforcer les réseaux de coalition, à promouvoir un plaidoyer fondé sur des données probantes et à amplifier la voix des femmes et des filles dans nos pays respectifs.

Nous réaffirmons que mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles exige une action urgente, coordonnée, intersectionnelle et transformatrice.

Adopté à Banjul, en Gambie, le 15 mai 2026.

Signataires (par pays)

Burkina Faso

Cameroun

République centrafricaine (RCA)

Côte d'Ivoire

Gabon

La Gambie

Ghana

Libéria

Mali

Nigeria

Sénégal

Sierra Leone

Togo

Signé au nom de WACOL et WAWORC :

Professeur Joy Ngozi Ezeilo (OON, SAN & Life Bencher)

Coordonnatrice de la Coalition pour les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre (WAWORC)



Site web/ Réseaux sociaux : www.wacolnigeria.org ; :Women Aid Collective- WACOL Tamar SARC;

(anciennement Twitter) @WACOLTamarSARC ; : @wacoltamarsarc

Annexe 3 – Résumé harmonisé des stratégies de plaidoyer du groupe

Tableau 4 : Résumé harmonisé des stratégies de plaidoyer de groupe

Domaine thématique	Problème clé identifié	Causes profondes	Parties prenantes prioritaires	Orientation en matière de plaidoyer stratégique
Justice et responsabilité pour les violences faites aux femmes	L'impunité persistante des auteurs de ces actes et le faible nombre de signalements de violences faites aux femmes et aux filles	Application insuffisante des lois, stigmatisation sociale, intimidation des survivants et financement insuffisant des services aux survivants	Ministères de la Justice, pouvoir judiciaire, police, institutions des droits de l'homme, législateurs, organisations de défense des droits des femmes	Renforcer les poursuites et les sanctions, améliorer les systèmes de signalement axés sur les victimes, accroître l'aide juridique et le soutien aux victimes, et plaider pour une application plus rigoureuse des lois existantes
Changement climatique et violence à l'égard des femmes et des filles	Les chocs climatiques accroissent la vulnérabilité des femmes à la violence, à l'exploitation et à la dépendance économique.	Sécheresse, inondations, perte de moyens de subsistance, insécurité alimentaire, déplacements de population et faiblesse des systèmes de protection sociale	Ministères de l'Environnement, ministères de l'Égalité des genres, agences de gestion des catastrophes, autorités locales et partenaires au développement	Intégrer des approches tenant compte des questions de genre dans les politiques d'adaptation au changement climatique, renforcer les systèmes de protection, soutenir les moyens de subsistance des femmes et les programmes de résilience
Violences sexistes facilitées par la technologie	Augmentation des cas de cyberharcèlement, de harcèlement en ligne, d'extorsion sexuelle, de surveillance numérique et d'abus fondés sur l'image	Réglementation insuffisante, faible niveau de compétences numériques, mécanismes de signalement inadéquats et déséquilibres de pouvoir liés au genre	Organismes de réglementation des télécommunications, ministères des TIC, forces de l'ordre, plateformes numériques, organisations de la société civile	Renforcer les cadres juridiques et politiques, améliorer les mécanismes de signalement, promouvoir l'éducation à la sécurité numérique et la responsabilisation des plateformes technologiques
Vulnérabilité économique et violence	La dépendance économique accroît l'exposition des femmes aux	Pauvreté, chômage, accès inégal aux ressources et exclusion des	Ministères du Travail, agences de protection sociale, institutions financières et	Développer les programmes d'autonomisation économique des femmes, améliorer leur

Domaine thématique	Problème clé identifié	Causes profondes	Parties prenantes prioritaires	Orientation en matière de plaidoyer stratégique
	violences et limite leur capacité à demander de l'aide.	opportunités économiques	partenaires au développement	accès aux moyens de subsistance, au financement et aux services de protection sociale
Normes sociales néfastes et inégalités de genre	Les attitudes et pratiques discriminatoires persistantes perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles	Normes patriarcales, traditions néfastes, stéréotypes de genre et faible responsabilisation communautaire	Chefs traditionnels, chefs religieux, structures communautaires, médias, établissements d'enseignement	Promouvoir le changement des normes sociales par le biais du dialogue communautaire, de l'engagement religieux, de l'éducation publique et des initiatives d'alliés masculins.
Accès des survivants aux services	Accès limité à la justice, au soutien psychosocial, aux centres d'hébergement et aux services d'orientation	Couverture des services insuffisante, mauvaise coordination, financement insuffisant et filières d'orientation défaillantes	Prestataires de services, agences gouvernementales, établissements de santé, OSC, donateurs	Renforcer les mécanismes d'orientation, étendre les services axés sur les survivants et améliorer la coordination entre les prestataires de services
Données et preuves à l'appui du plaidoyer	Utilisation insuffisante des données probantes pour influencer les politiques et les programmes	Systèmes de données fragiles, capacité d'analyse limitée, documentation et diffusion insuffisantes	Institutions de recherche, organisations de recherche sur les femmes, agences gouvernementales, universités, partenaires au développement	Renforcer la production, la documentation et l'utilisation des données probantes à des fins de plaidoyer, d'engagement politique et de responsabilisation
Construction de coalitions et action collective	Les réponses fragmentées réduisent l'efficacité des efforts de plaidoyer	Faible coordination, concurrence pour les ressources, réseautage et partage d'informations limités.	Coalitions pour les droits des femmes, OSC, réseaux régionaux, partenaires au développement	Renforcer les structures de coalition, promouvoir le plaidoyer commun, faciliter le partage d'informations et coordonner l'action régionale
Responsabilisation régionale et engagement en	Utilisation limitée des mécanismes	Faible connaissance des systèmes	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,	Accroître la participation aux mécanismes régionaux,

Domaine thématique	Problème clé identifié	Causes profondes	Parties prenantes prioritaires	Orientation en matière de plaidoyer stratégique
faveur des droits de l'homme	régionaux de responsabilisation pour la promotion des droits des femmes	continentaux et faible implication des organismes de défense des droits de l'homme	institutions nationales des droits de l'homme, OSC, ONG	renforcer les rapports parallèles et utiliser les instruments relatifs aux droits de l'homme pour promouvoir la redevabilité

Annexe 4 – ATELIER RÉGIONAL ACT (Banjul, Gambie) || PARTICIPANTS PAR PAYS

N°	NOMS	Pays	Situation de handicap Physique (PD) Aucun (N) Autre, préciser (O)
1	ZOUNDI Elisabeth Wend-bénédo	Burkina Faso	N
2	MBUYA Fry Epse Luku Gladys	Cameroun	N
3	NGUM Funiba	Cameroun	N
4	YANKINON Nina Mireille	République centrafricaine (RCA)	N
5	TRAORE Stephanie	Abidjan, Côte d'Ivoire	N
6	TSOUMBOU Claudine	Gabon	N
7	SECKA Isatou	Gambie	N
8	CIESAY Priscillia Yagu Shalom Esq.	Gambie	N
9	JOBARTEH Jonfolo		
10	MUSO CAMARA Annette	Gambie	N
11	SANNEH Bintou	Gambie	O (Déficience visuelle)
12	JENG Fatou A.	Gambie	N
13	SOWE Fallu	Gambie	N
14	BITTAYE Jainaba	Gambie	N
15	GOMEZ Elizabeth Kinta	Gambie	N
16	HACKMAN-STEVENS Adjoa K.	Gambie	N
17	BINKA Charity Yawa (Dr)	Ghana	N
18	LARTEY Kristine Awurabena	Ghana	N
19	ADUAMOAH-ADDO Lois	Ghana	N
20	ARYEETEY Susan	Ghana	N
21	NMAH Alfreda	Libéria	N
22	DIAKITE Aminata Koné Mme	Mali	N
23	IFENDU Ebere (Me)	Nigéria	N
24	OLUFEMI-KAYODE Princess Dupe (Dr)	Nigéria	N
25	MOHAMMED Rashidat	Nigéria	N
26	DIALLO Woppa	Sénégal	N
27	DIAGO Diagne Ndiaye	Sénégal	N
28	SESAY Menisa	Sierra Leone	N
29	KAMARA Bintu	Sierra Leone	N
30	AKAKPO Adjoa Thérèse	Togo	N

Personnes-ressources et facilitateurs

N°	Nom	Pays	Situation de handicap Physique (PD) Aucun (N)

			Autre, préciser (O)
1	Pr Anthonia Ifeyinwa Achike	Nigéria	N
2	Dr Ejiro Otive-Igbuzor	Nigéria	
3	Juge Veronic Wright	Gambie	N

Bailleurs de fonds et partenaires

N°	Nom	Pays	Situation de handicap Physique (PD) Aucun (N) Autre, préciser (O)
1	BA Soukeyna	Sénégal	N
2	NURUDEEN Ibrahim	Nigéria	N
3	LACHAVANNE Alexia	Gambie	N
4	CAMARA Satang	Gambie	N
5	KADIRI Maxwell	Nigéria	N

Équipe WACOL

N°	Nom	Pays	Situation de handicap Physique (PD) Aucun (N) Autre, préciser (O)
1	Pr Joy Ngozi Ezeilo (SAN, OON)	Nigéria	N
2	Amala Okwuosa	Nigéria	N
3	Ebele Okocha	Nigéria	N
4	Helen Kalu (Dr)	Nigéria	N
5	Bethel Ezugwu	Nigéria	N



Secrétariat : WAWORC
Coalition ouest-africaine pour les droits des femmes

Lignes d'assistance WACOL/Tamar SARC
09091333000, 09060002128
09092777000

E-mail
wacolnig@gmail.com
wacol@wacolnigeria.org

X (Twitter)
@WACOLTamarSARC

Facebook
Women Aid Collective-WACOL
WACOL Tamar Sarc

Instagram
@wacoltamarsarc

Site web
www.wacolnigeria.org

Siège, Enugu
N° 9 Dr. Mathias Ilo Avenue, près de l'échangeur de l'aéroport, New Haven Extension, Enugu – 090 8080 8080

Bureau d'Abuja
33 Yaounde Street, Wuse, Zone 6

Bureau de Benin
Suite 16, Jesurobo Complex, 133, 2nd East Circular Road, Benin City – 070 3577 7083

AUTRES ADRESSES DES BUREAUX WACOL

Bureau d'Imo
Kenuj, 02 Mall, Akachi, Weatheral Road, Owerri, État d'Imo.
Tél : 08064892805 / 08038233877
E-mail : wacolnig@yahoo.com, wacolimo@wacolnigeria.org

Bureau d'Anambra
Centre de presse international Godwin Ezeemo, P129 Executive Business District, derrière la CBN, Awka, État d'Anambra.
Tél : 09060002128, 08155850000
E-mail : wacolanambra@wacolnigeria.org.

Bureau d'Ebonyi
N° 5 Ziks Avenue, en face de la banque UBA, Abakaliki, État d'Ebonyi.
Tél : 08165439125 / 08187615551
E-mail : wacolebonyi@wacolnigeria.org

Bureau de Katsina
N° 102 Zaria Road, Funtua, Katsina.
E-mail : wacolkatsina@wacolnigeria.org

Bureau de Cross River
Ministère des Affaires féminines, Leopard Town Rd, Big Qua Town, Calabar, État de Cross River

LES CENTRES D'INFORMATION POUR MIGRANTS (MIC) ET LES BUREAUX COMMUNAUTAIRES SONT SITUÉS DANS LES ÉTATS D'ANAMBRA, DU DELTA ET D'EDO